National Round Table on the Environment and the Economy

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Rapport sommaire

Élaboration de critères pour les approvisionnements écologiques

Mars 1996

Ottawa

Préparé par
le Delphi Group
pour la NRTEE

© Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1996

Tous droits réservés. Toute partie de ce travail ne peut être reproduite ou utilisée de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :
Élaboration de critères pour les approvisionnements écologiques : rapport sommaire

Publ. aussi en anglais sous le titre : Development of Criteria for Green Procurement.

ISBN 1-895643-39-2

1. Approvisionnement public – Aspect de l'enviornnement – Canada. 2. Achat – Aspect de l'environnement – Canada. 3. Développement durable – Politique gouvernementale – Canada. 4. Environnement – Politique gouvernementale – Canada. I. Delphi Group. II. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Canada).

JL86.P76D4914 1996 351.710071'2048 C96-900452-4

Préparé par le Delphi Group pour la NRTEE

Also available in English

Le présent ouvrage a été imprimé avec des encres végétales sur du papier Choix environnemental qui contient plus de 50 p. 100 de matières recyclées, dont 10 p. 100 de fibres recyclées.

Couverture et montage : Kindi Chana

Imprimé et relié au Canada par Beauregard Printers

Édition et distribution :

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)

1, rue Nicolas, bureau 1500
Ottawa (Ontario)
Canada, K1N 7B7
Tél : (613) 992-7189
Télécopieur : (613) 992-7385
Courrier électronique : nrtee@web.apc.org

Élaboration de critères pour les approvisionnements écologiques

Rapport sommaire

Préparé par
le Delphi Group
pour la NRTEE

Table des matières

Sommaire

CHAPITRE I : L'état actuel des approvisionnements écologiques 1

Introduction 1

Résultats des recherches sur les approches et critères actuels 3

Programmes d'homologation environnementale 4

Examinons de plus près les secteurs public et privé 6

Le secteur public canadien 6

Le secteur privé 10

Le secteur public à l'étranger 12

Critères moins élaborés 14

Critères s'appliquant aux services 14

Considérations sociales et éthiques 14

Leçons apprises 15

De l'analyse à l'action 16

Recommandations 16

Orientations futures 16

CHAPITRE II : Outils : Critères s'appliquant aux produits et services 18

Introduction 18

Principes directeurs d'approvisionnement viable 18

Critères environnementaux généraux 19

Emballage 23

Produits et services d'entretien et de conciergerie 23

Produits et services de démolition, de rénovation et de construction 25

Véhicules et services d'entretien des véhicules 26

Mobilier 27

Ordinateurs et imprimantes 28

Photocopieurs 30

Télécopieurs 31

Papeterie de bureau 32

Éclairage et ampoules électriques 33

Modèles de politiques d'approvisionnement 34

Méthodes de vérification des produits et des fournisseurs, et formulaires types 37

Répertoires 47

Ressources 51

Annexe A : Contacts et publications 53

Annexe B : Attitudes des organismes face aux approvisionnements écologiques 57

Annexe C : Critères relatifs aux approvisionnements écologiques 63

Sommaire

Le présent rapport met en relief les défis et les débouchés que comporte la promotion du développement durable par la voie d'achats écologiques dans le secteur public. En tant que gros acheteur de produits et services au Canada, le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file quand il s'agit de définir et de mettre en œuvre des méthodes d'approvisionnement écologique. Par conséquent, les modes d'approvisionnement écologique du gouvernement fédéral d'aujourd'hui et de demain comportent des implications importantes sur le plan économique et environnemental.

Conscient de la volonté du gouvernement d'adopter des méthodes efficaces d'approvisionnement écologique, le Groupe de travail chargé des approvisionnements écologiques de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a commandé ce rapport pour aider les acheteurs du gouvernement fédéral et les vendeurs de produits et services à surmonter les obstacles à l'écologisation des approvisionnements.

Ce rapport remplit donc une double fonction. La première partie consiste dans une analyse approfondie des activités d'approvisionnement écologique, des approches et des critères actuellement appliqués tant dans le secteur public que dans le secteur privé, à l'échelle nationale et internationale. Les initiatives majeures sont mises en relief sous la forme d'études de cas qui proposent des recommandations et des possibilités de renforcer les activités d'approvisionnement écologique. Quant à la deuxième partie de ce rapport, elle offre une série de critères qui permettront de définir une gamme complète de produits et services que l'on pourrait intégrer dans les politiques et directives d'approvisionnement de l'État. Ces critères sont également destinés aux gouvernements provinciaux et municipaux, et pourraient servir de lignes directrices aux organismes du secteur privé.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont exclusivement celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de leurs organismes respectifs, de la TRNEE ou du gouvernement du Canada. Elles représentent plutôt une contribution intellectuelle d'un groupe diversifié d'experts aux délibérations importantes sur les approvisionnements écologiques et le développement durable.

Membres du Groupe de travail des approvisionnements écologiques fédéraux

Président
Marty Eakins
Associé
KPMG Peat Marwick Thorne
Hamilton (Ontario)

Coprésidente
Elizabeth Crocker
Copropriétaire
P'lovers
Halifax (Nouvelle-Écosse)

David Anderson
Directeur général
Alberta School Boards Association
Edmonton (Alberta)

Robert Bickerdike
Chef divisionnaire adjoint
Environnement
Bell Canada
Montréal (Québec)

Patrick Carson
Vice-président chargé des affaires environnementales
Loblaw Companies Ltd.
Toronto (Ontario)

Colin Isaacs
Consultant en programmes environnementaux
Contemporary Information Analysis Limited
Stoney Creek (Ontario)

Sheldon Levitt
Quadrangle Architects Ltd.
Toronto (Ontario)

Bob Slattery
Consultant en approvisionnements
Ottawa (Ontario)

Laura Talbot-Allan
Sous-ministre adjointe
Services ministériels
Environnement Canada
Hull (Québec)

Secrétariat

Gene Nyberg
Secrétaire administratif et Directeur général par intérim
TRNEE
Ottawa (Ontario)

David Morgan
Conseiller en politiques
TRNEE
Ottawa (Ontario)

Chapitre 1

L'ÉTAT ACTUEL DES APPROVISIONNEMENTS ÉCOLOGIQUES

INTRODUCTION

Un grand nombre d'organismes s'efforcent, dans le monde entier, d'acheter des produits et services qui portent moins atteinte à l'environnement local et mondial. Cet intérêt nouveau pour des approvisionnements écologiques s'inscrit dans un mouvement plus général d'adoption de méthodes plus viables, particulièrement prononcé dans le secteur public. On s'attend de plus en plus à ce que les gouvernements usent de leur influence et de leur pouvoir d'achat pour être les instigateurs de la définition et de la mise en œuvre des approvisionnements écologiques, et les gouvernements répondent favorablement à ces attentes croissantes.

Les avantages des approvisionnements écologiques sont d'une grande portée :

- économies réalisées grâce à l'application des 3R (réduction, réutilisation et recyclage);
- économies réalisées grâce à l'évitement des coûts (diminution des frais de gestion des déchets, des frais de gestion des substances dangereuses, et des dépenses de prévention de la pollution);
- économies réalisées grâce aux économies d'énergie, d'eau et de combustible;
- respect plus facile des règlements environnementaux et manifestation de diligence;
- réduction des risques d'accidents;
- amélioration de la santé publique grâce à l'assainissement de l'air et de l'eau, à une demande moins grande d'enfouissement et à une demande moins grande de ressources.

En tant que l'un des plus gros acheteurs de biens et services au Canada, le secteur public peut donner le ton aux approvisionnements écologiques et stimuler fortement le marché des biens et services plus écologiques. Ce potentiel est reconnu dans la Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement. Cette stratégie souligne que le gouvernement fédéral est le plus grand locateur commercial du pays et que ses achats se chiffrent à plus de neuf milliards de dollars par an. Cette stratégie souligne que le gouvernement fédéral stimule fortement les travaux de remise en état et d'assainissement, et qu'il est en mesure d'aider à développer le marché intérieur canadien des produits et services écologiques.

D'autres pays partagent ce point de vue et prennent des mesures pour promouvoir les approvisionnements écologiques. Aux États-Unis, le président Bill Clinton a signé un décret en avril 1993 dans lequel il exigeait que tous les organismes fédéraux achètent, si ces produits étaient disponibles dans le commerce, des ordinateurs, des imprimantes et des écrans homologués par Energy Star, programme d'homologation du matériel de bureau et des ordinateurs créé par l'Environmental Protection Agency américaine. En janvier 1995, plus de 2 000 produits étaient approuvés par le programme Energy Star comme économisant l'énergie.

Le défi

Les approvisionnements écologiques en sont toujours à l'état embryonnaire, même s'ils se pratiquent dans tous les secteurs. Le manque de critères communs pour définir, comparer et spécifier les produits et services écologiques freine le progrès. Sans des directives reconnues, la plupart des acheteurs ne se sentent pas compétents pour adopter des méthodes d'achat plus écologiques. La plupart des organismes du secteur public — que ce soit à l'échelle internationale, nationale, provin-

ciale/étatique ou locale — s'efforcent depuis un à dix ans de définir et d'instaurer des méthodes d'approvisionnement plus écologiques.

Cette tentative s'est avérée un formidable défi. Pour acheter, voire spécifier des produits et services plus favorables à l'environnement, les organismes doivent décider quels sont les éléments qui font qu'un produit est écologique, ou au moins plus écologique que ceux qui lui font concurrence. Pour évaluer l'impact environnemental global de quelque produit que ce soit, il faut tenir compte de tous les stades du cycle de vie (production, utilisation et élimination). En général, cette opération comporte quantité de mesurages. Dans bien des cas, ces impacts sont entourés d'une incertitude scientifique.

Rares sont les organismes, sans parler des acheteurs individuels, qui ont les ressources ou les compétences nécessaires pour procéder à ces évaluations. Nombre d'entre eux recherchent des conseils auprès d'autres sources, telles que des organismes indépendants d'étiquetage écologique, qui testent et homologuent les produits, services et fournisseurs en fonction de leurs critères.

Relever le défi : Objectifs du Groupe de travail

Pour relever ces défis, le Groupe de travail chargé des approvisionnements écologiques de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a amorcé cette étude. Cette étude est animée par la conviction qu'a le Groupe de travail que des changements fondamentaux s'imposent dans la manière dont les biens et services sont produits, livrés et consommés si l'on veut atteindre un véritable développement durable. Cette étude a pour objectif premier d'élaborer une série précise de critères visant à définir les produits et services écologiques que l'on pourrait intégrer aux politiques et lignes directrices des approvisionnements du gouvernement fédéral et de ses documents d'appels d'offres. Ces critères sont également destinés aux gouvernements provinciaux et municipaux, et pourraient servir de directives aux organismes du secteur privé.

Ce projet se présente en deux étapes. Dans la première étape, le Groupe de travail a exploré le degré et la nature des approvisionnements écologiques dans les secteurs public et privé dans toute l'Amérique du Nord et dans le monde entier. Ses objectifs étaient les suivants : mener une étude sur les méthodes d'approvisionnement écologique, dresser un inventaire des critères existants, et élaborer un cadre d'évaluation et de comparaison des principaux critères écologiques. Au cours de la deuxième étape, le Groupe de travail s'est basé sur l'inventaire et les résultats de la première étape pour élaborer des critères utiles au gouvernement et à l'industrie, et pour formuler d'autres recommandations et orientations futures visant à promouvoir les approvisionnements écologiques.

Ce rapport présente, sous la forme d'études de cas et de moyens d'action, les résultats et conclusions de ces deux étapes, ainsi que les principales initiatives : une série de critères relatifs aux approvisionnements écologiques pour un vaste éventail de secteurs de produits et services.

Méthode de recherche

Les informations que contient ce rapport ont été recueillies au cours d'entrevues qui ont eu lieu entre le 1er avril et le 15 mai 1995, ainsi que dans divers documents, rapports et recherches dans des bases de données électroniques, et autres sources d'information. L'équipe chargée du projet a étudié les opérations d'approvisionnements dans 50 organismes publics canadiens — 20 ministères du gouvernement fédéral, 18 sociétés d'État (à tous les échelons), et 12 ministères provinciaux et territoriaux —, et dans plus de 20 organismes publics américains, dans plusieurs gouvernements et organismes étrangers, ainsi que dans environ 35 sociétés du secteur privé et plus d'une douzaine d'organisations non gouvernementales (ONG). Une liste des interlocuteurs figure à l'annexe A.

L'équipe chargée du projet a décidé de mener des entrevues orales plutôt que des sondages écrits, à cause des contraintes de temps qui lui étaient imposées, et parce qu'il lui semblait qu'elle obtiendrait ainsi un meilleur taux de réponse. Les questions étaient les mêmes pour tous les interlocuteurs, et n'ont été que légèrement adaptées en fonction de chaque type d'organisme (c.-à-d. secteur public ou privé, organismes d'homologation, ONG).

Les questions se présentaient en général comme suit :

1. Est-ce que votre organisme a instauré une forme quelconque de politique, de programme ou de méthode d'approvisionnement écologique?
2. Si oui, décrivez la formule retenue par votre organisme : le type d'éventail de produits et services sur

lesquels vous vous êtes axés; les critères sur lesquels vous vous basez pour évaluer et comparer les produits et services; toute spécification écologique que vous avez mise au point.

3. Comment avez-vous appliqué vos critères d'approvisionnement écologique?

4. Comment avez-vous défini ces critères?

On a demandé aux répondants d'envoyer des copies de tout document écrit sur leurs politiques, programmes, méthodes, critères et spécifications.

Il fut étonnamment difficile d'obtenir, de tous les secteurs, des renseignements concrets et écrits sur les approvisionnements écologiques, sans parler des critères réels. Le secteur privé était très réticent à livrer ses secrets commerciaux d'approvisionnement à autrui. Néanmoins, les entreprises étaient tout à fait disposées à envoyer des informations sur la conception écologique des produits, sur les énoncés de principes environnementaux, sur les rapports annuels et les fiches d'information sur l'environnement. Un sommaire des organismes interrogés figure, avec leurs réponses, à l'annexe B.

Groupe consultatif

On a demandé à un groupe consultatif formé des personnalités canadiennes suivantes qui travaillent dans le domaine des approvisionnements écologiques de formuler ses commentaires sur le rapport :

- Lou Pagano, Ville de Toronto et GIPPER (Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse)
- Ahmed Husseini, Association canadienne de normalisation
- Kasia Introwski, Build Green Program
- Michael Calvert, Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada
- Kevin Gallagher, Programme de choix environnemental
- Charles Whitlock, Municipalité régionale de Waterloo
- Wendy Cook, Canadian Buy-Recycled Alliance
- Gayle McCaskill, CIBC
- Sheila Finn, Creative Purchasing Solutions Inc.

RÉSULTATS DES RECHERCHES SUR LES APPROCHES ET CRITÈRES ACTUELS

Aperçu général

Les façons d'aborder les approvisionnements écologiques dans tous les secteurs sont presque aussi variées que le nombre d'organismes qui essaient d'appliquer ce nouveau concept. Parallèlement, ceux qui le mettent en pratique sont encore à la recherche d'une définition du terme «écologique» et de critères, et n'ont pas encore résolu la question de la vérification. Il y a aussi d'autres obstacles : coût plus élevé des produits plus écologiques, choix limité de fournisseurs et de produits dans certaines catégories, et absence d'appui et d'orientation stratégique fermes au sein de l'organisme ou de la part des dirigeants politiques. Quoiqu'il soit difficile de faire des généralisations sur l'état actuel des approvisionnements écologiques, on peut néanmoins tirer les conclusions suivantes :

- Certains organismes appliquent des critères très généraux pour influencer et sensibiliser les acheteurs et les fournisseurs; d'autres, par contre, s'attachent à des aspects particuliers et ont élaboré des critères techniques précis, voire des spécifications.
- On recourt plus souvent à des critères généraux (ou génériques) relatifs aux qualités écologiques ou au développement durable qu'à des critères propres à un produit ou à un secteur, parce qu'ils sont plus faciles à évaluer et à vérifier.
- L'éventail des critères qui s'appliquent est vaste, et la profondeur de l'analyse, la qualité et le degré de la vérification varient beaucoup.
- Les acheteurs vérifient rarement les prétentions des fournisseurs, à cause du manque de temps et de compétence. La plupart des acheteurs ont l'impression qu'ils n'ont pas la formation ou les outils pour opter pour les approvisionnements écologiques.
- Les acheteurs veulent une méthode précise de vérification, ou une source d'homologation à la fois pour les fournisseurs et pour leurs produits et services.
- Les acheteurs seraient peut-être disposés à approuver des programmes qui évaluent l'incidence environnementale du procédé de production des fournisseurs.
- Dans le secteur public canadien, on a de plus en plus

tendance à décentraliser les achats, ce qui nuit aux approvisionnements écologiques et à toute tentative concertée de promouvoir la normalisation. Ceci signifie qu'un nombre beaucoup plus grand de gens ont besoin d'instruments d'approvisionnements écologiques et de méthodes d'exploitation.

- Peu d'études ont été faites sur l'impact des approvisionnements écologiques sur l'économie et l'industrie canadiennes.
- Dans tous les secteurs et tous les pays, les organismes se heurtent à des défis de ce genre, en particulier au besoin de renforcer les méthodes de vérification et d'homologation.

Avant d'examiner de plus près les initiatives prises dans chaque secteur, il importe de souligner les programmes d'homologation d'étiquetage écologique qui ont vu le jour dans l'ensemble de l'Amérique du Nord et à l'étranger, ainsi que leur rôle dans les approvisionnements écologiques.

PROGRAMMES D'HOMOLOGATION ENVIRONNEMENTALE

Plusieurs pays ont appliqué des programmes d'étiquetage écologique pour identifier et mesurer les produits de consommation écologiques et, dans une moindre mesure, les services. En général, ces groupes indépendants chargés de la vérification établissent une série de critères pour un secteur ou une catégorie de produits particuliers, et testent le produit ou le service pour déterminer dans quelle mesure il est conforme à ces critères. On homologue les produits et services qui respectent les normes minimales, ou qui les dépassent, en leur attribuant généralement une étiquette ou un logo écologique. Les groupes qui ont conçu les programmes d'homologation comprennent des sociétés, des organismes gouvernementaux ou des associations d'acheteurs qui ont développé leurs propres sources et méthodes pour identifier et vérifier les produits écologiques; on compte également des groupes indépendants qui ont rédigé et publié des guides et des répertoires écologiques de produits et de fournisseurs.

Bien que leurs objectifs soient tous semblables, les programmes d'étiquetage écologique diffèrent quant à la gamme des produits ou services qui sont mesurés, à l'éventail et à la rigueur des critères utilisés pour homologuer des produits ou des services d'une société, et au degré de réussite.

Le programme allemand «Ange bleu» est l'un des premiers programmes d'étiquetage écologique en son genre, et de loin le plus ambitieux jusqu'à présent. Il mesure le nombre le plus élevé et le type de produits et services. D'autres pays, dont le Canada, le Japon et les pays scandinaves, ont emboîté le pas avec des programmes gouvernementaux, tels que le Programme de choix environnemental d'Environnement Canada. Les États-Unis ont des organismes privés d'homologation, tels que Scientific Certification Systems (qui s'appelait auparavant Green Cross) et Green Seal, tout comme des initiatives gouvernementales prises par l'Environmental Protection Agency (EPA), qui comprennent entre autres Green Lights et Energy Star.

Approches

Un vaste éventail de critères d'étiquetage écologique s'applique. Le plus simple est le «critère unique», qui mesure un produit par rapport à une qualité environnemental précise, telle que le contenu recyclé. Ce critère s'applique couramment aux États-Unis. Une approche plus complexe consiste dans le système «à critères multiples», qui évalue un produit ou un service par rapport à divers impacts environnementaux. Ces critères comprennent par exemple la recyclabilité, l'efficacité énergétique et la consommation d'eau. Il y a une autre approche plus complexe que l'on peut qualifier de système «à critères multiples et à étapes multiples», qui évalue un éventail complet d'incidences environnementales pour chaque étape de la vie du produit «du berceau à la tombe» (c.-à-d. production, distribution, consommation, élimination).

Application des critères

Le système des critères multiples et des étapes multiples est très limité par sa propre complexité. Il mise sur les ressources et, quoiqu'il ne puisse produire des résultats précis et parfaits, il est impossible de comparer ces résultats de manière concluante à d'autres évaluations de produits et services. Par ailleurs, l'approche du critère unique a été vivement critiquée pour son manque de rigueur. Trop de produits ordinaires peuvent être homologués à partir d'une seule qualité (ex. : recyclabilité).

La plupart des groupes d'homologation optent pour une solution intermédiaire : une combinaison d'évaluations à critères multiples ou à étapes multiples.

1) Programme de choix environnemental du Canada

Le Programme de choix environnemental est un programme d'homologation facultative conçu par Environnement Canada pour inciter les fabricants et les fournisseurs à fournir des produits ou services plus écologiques. Ce Programme établit des normes de performance et appose son sceau d'approbation (Éco-Logo) de Choix environnemental aux produits et services qui respectent ou dépassent ces critères.

Les spécialistes des milieux scientifique, technique et industriel contribuent à définir les critères qui sont énoncés dans les directives techniques du Programme de choix environnemental. Ce Programme recourt à ces critères pour établir des points de repère qui lui permettent d'identifier les chefs de file et les entreprises novatrices dans un segment particulier de marché.

Les directives sont révisées au cours d'un processus qui tient compte des changements du marché et des nouvelles technologies et produits qui voient le jour.

Pour mériter l'homologation Éco-Logo du Programme de choix environnemental, un produit ou service doit démontrer des avantages environnementaux importants. Il doit être plus éconergétique, avoir des sous-produits moins dangereux ou moins toxiques, contenir des matières recyclées, durer plus longtemps, être réutilisable ou avoir d'autres qualités écologiques. Ce Programme repose sur deux processus d'homologation : directives techniques et étude d'un groupe d'experts.

Les directives techniques établissent les critères qu'un produit ou service devrait respecter, ainsi que les caractéristiques particulières qui le rendent acceptable et sans danger pour l'environnement. Un grand nombre de facteurs entrent en ligne de compte avant que l'on n'établisse une directive de manière définitive. Ces facteurs comprennent le cycle de vie du produit et les conditions économiques, techniques et environnementales, ainsi que les conditions du marché. D'autres paramètres comprennent la consommation énergétique, la consommation d'eau, la pollution de l'air, la minimisation des déchets, les effluents d'eau, la contamination et la dégradation des sols, les effets sur les écosystèmes, la durabilité et bien d'autres encore. Les comités du Programme de choix environnemental étudient chaque directive pour s'assurer que tous les aspects techniques pertinents ont été pris en considération, que l'étude du cycle de vie demeure valable sur le plan scientifique, et que l'on a tenu compte de la faisabilité économique du respect des critères.

L'étude du groupe d'experts permet au candidat de demander l'homologation Éco-Logo pour les produits ou services pour lesquels une directive technique n'a pas encore été élaborée. Un comité d'experts indépendant examine alors la documentation soumise par le candidat et recourt à des critères de performance et d'ordre environnemental pour faire sa recommandation au Programme de choix environnemental.

L'évaluation du cycle de vie est basée sur l'information fournie par le candidat. Le groupe d'experts suggère également des critères ou des paramètres précis qui pourraient s'appliquer. On demande au candidat de décrire les avantages environnementaux qui se manifestent à l'une des étapes suivantes : extraction et acquisition de matière première; transformation et fabrication de matériau; fabrication du produit, y compris les pièces et l'emballage; distribution des produits; utilisation ou consommation des produits; élimination des produits; méthode de prestation des services. Une fois qu'elles ont été recommandées pour l'obtention d'une licence, les entreprises sont soumises aux règles normales d'essai, de vérification et de respect constant de la réglementation.

L'un des points forts du Programme de choix environnemental est sa souplesse ainsi que sa capacité d'être aussi rigoureux que le permettent les conditions économiques, techniques, et les conditions du marché.

2) Système d'homologation scientifique — Vérification des prétentions des fournisseurs

Les Scientific Certification Systems (SCS), en Californie, sont un organisme scientifique multidisciplinaire qui a mis sur pied des programmes efficaces d'évaluation des prétentions écologiques des entreprises. Il n'existe aucun équivalent au Canada. Deux systèmes sont bien établis : l'Environmental Claims Certification Program, qui vérifie les prétentions environnementales précises des fabricants et des détaillants, et l'Environmental Report Card Program, qui fournit un profil environnemental des produits et de l'emballage à partir de l'évaluation du cycle de vie.

Études de cas

Un autre programme de SCS qui attire de plus en plus l'attention est le Forest Conservation Program, qui compare les programmes de gestion forestière et les pratiques d'abattage du bois des sociétés d'exploitation forestière, et qui les évalue avec une note maximale de 100. Cette évaluation tient compte des éléments suivants :

- *Sustainability of the Timber Source* : ce programme couvre les réglementations de l'abattage, l'entreposage et le contrôle de la croissance, la stratégie de gestion des parasites et des agents pathogènes, l'accès à la forêt, l'efficacité de l'abattage et l'utilisation des produits, le plan de gestion et la base d'information.
- *Forest Ecosystem Management* : ce programme comprend la structure et la composition communautaires forestières, la productivité écologique à long terme, les mesures, stratégies et programmes de gestion de la faune, les politiques et programmes de gestion des cours d'eau, l'utilisation des pesticides, et les politiques concernant les réserves des écosystèmes.
- *Financial and Socio-Economic Considerations* : ce programme tient compte de la stabilité financière, de la participation du public et de la collectivité, de la gestion de l'usage public, de l'investissement en capital et en personnel, ainsi que des relations avec les employés et les entrepreneurs.

Le SCS a également une procédure dite «Chain of Custody» qui permet de vérifier que les fabricants et les détaillants de produits ligneux utilisent du bois provenant d'une société d'exploitation forestière qui a été approuvée par le Forest Conservation Program.

La méthode d'évaluation du SCS est une manière efficace de comparer la performance environnementale des entreprises, parce que les mêmes critères et la même technique d'évaluation s'appliquent. Cette mesure a incité plus de six sociétés d'exploitation forestière à participer au programme de conservation forestière, et 15 fabricants et détaillants à être homologués par la «Chain of Custody». L'inconvénient est que le programme d'homologation du SCS n'est pas reconnu de manière généralisée, et que les acheteurs ne demandent pas aux sociétés de démontrer qu'elles adoptent une gestion forestière et des pratiques d'abattage viables.

Efficacité

Les organismes confirment que leur plus grosse difficulté consiste à être transparents, exacts, rigoureux, équitables, tout en demeurant souples, s'ils veulent réussir. Pour encourager les sociétés à promouvoir et à appliquer des programmes d'étiquetage écologique, la plupart des groupes ont assoupli leurs exigences, en insistant davantage sur l'impartialité, l'exactitude et la souplesse. Ceci a donné lieu à des critiques selon lesquelles les programmes d'étiquetage écologique se basent sur le plus petit dénominateur commun.

Pour être efficace, l'étiquetage écologique doit faire l'objet d'une utilisation et d'une reconnaissance généralisées. Et ceci n'est possible que si les acheteurs voient un plus grand nombre de produits et services portant un étiquetage écologique sur le marché. La plupart des organismes d'homologation gonflent le nombre de produits et services qu'ils approuvent pour inciter d'autres sociétés à atteindre ou à surpasser la norme initiale. Une fois cette étape franchie, ces organismes espèrent rehausser le niveau minimum en fonction d'un échéancier donné ou lorsqu'un nombre précis de fournisseurs auront été homologués.

EXAMINONS DE PLUS PRÈS LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

LE SECTEUR PUBLIC CANADIEN

Tous les répondants du secteur public confirment que l'approvisionnement écologique est une réalité. Les critères retenus pour sélectionner les produits et services écologiques varient beaucoup d'un organisme fédéral à l'autre. Certains groupes ne tiennent compte que de critères uniques, tels que le contenu recyclé, tandis que d'autres recourent à des organismes d'homologation tels que le Programme de choix environnemental pour évaluer les produits. Voici un sommaire des principaux résultats :

Attitude des organismes

- Dans le secteur public, les approvisionnements sont régis par des politiques. La plupart des ministères fédéraux ont leurs propres manuels détaillés de politiques de gestion du matériel, mais rares sont ceux qui précisent les critères ou aspects environnementaux. La tendance à la décentralisation habilite un plus grand nombre de gestionnaires à prendre des décisions en matière d'achats et, par conséquent, ces politiques sont remaniées pour mieux répondre aux besoins de chaque ministère.
- Les ministères fédéraux décentralisent les pouvoirs en matière d'approvisionnements, en confiant à un plus grand nombre de gestionnaires la tâche de spécifier les produits et les fournisseurs. Le prix peu élevé devient souvent une priorité, et il est pratiquement impossible de superviser les approvisionnements. Ceci est considéré comme un obstacle à des contrôles supplémentaires, parce qu'ils deviennent impossibles à exercer.
- Les gestionnaires qui sont désormais chargés des approvisionnements à cause de la décentralisation s'inquiètent des responsabilités qui leur incombent ainsi.
- Malgré la tendance à la décentralisation, un grand nombre de répondants ont l'impression que la manière la plus efficace de promouvoir les approvisionnements écologiques consiste à établir une orientation stratégique à partir du haut de la hiérarchie. En général, les ministères qui adoptent une politique centrale clairement définie sont également en faveur de l'application plus répandue de critères environnementaux.
- Le gouvernement fédéral prend les responsabilités environnementales plus au sérieux, et la plupart des ministères élaborent des cadres ou des systèmes de gestion de l'environnement. Il s'agit essentiellement de politiques d'exploitation qui intègrent les principes de gérance environnementale et de gestion efficace. Toutefois, malgré ce regain d'insistance sur l'aspect politique, que ce soit dans le cadre des directives de gestion du matériel ou d'un système ou d'un cadre de gestion de l'environnement, seulement 3 des 20 personnes interrogées disent avoir une politique environnementale, et dix ministères déclarent avoir un avant-projet de politique.
- La limite d'achats locaux de biens, que l'on appelle souvent commande d'achat local est passée de 2 500 $ à 5 000 $, ce qui encourage une plus grande décentralisation des achats. Les commandes d'achat local permettent aux employés à qui l'on a délégué des pouvoirs en matière d'achat de choisir un fournisseur sans recourir à l'appel d'offres.
- Seules quelques offres permanentes comprennent des directives d'approvisionnements écologiques. Les offres permanentes sont des ententes négociées entre un fournisseur et le gouvernement fédéral concernant les caractéristiques et le prix d'un produit. Le gouvernement établit un point de référence qui comprend parfois le rendement et des caractéristiques spécifiées telles que la vitesse ou la mémoire. Les fournisseurs qui respectent ces critères offrent également un coût maximal admissible pour ce produit ou ce service. Tous les acheteurs du gouvernement fédéral ont accès aux offres permanentes fédérales, et un grand nombre d'entre eux comptent sur ces offres pour répondre à leurs besoins d'achats.

Application des critères

- Toutes les personnes interrogées au gouvernement fédéral confirment qu'elles achètent certains produits écologiques. Les critères les plus fréquemment cités sont les suivants : contenu recyclé, économies d'eau et d'énergie, réduction de l'emballage, réduction des déchets, et carburant de remplacement ou réduction de la pollution qui porte moins atteinte à la qualité de l'air à l'intérieur. Néanmoins, le coût est presque invariablement le résultat final. Comme les articles qui font l'objet d'une préférence sur le plan environnemental sont souvent plus coûteux à court terme, les acheteurs commencent souvent par envisager d'autres produits.
- Certains ministères donnent préférence aux produits et services du Programme de choix environnemental. En général, les acheteurs du gouvernement fédéral trouvent plus simple d'utiliser les directives de ce Programme que d'élaborer les leurs.
- Les gouvernements provinciaux et les sociétés d'État se sont concentrés sur le contenu recyclé, les économies d'énergie et l'emballage et, en général, ils ont davantage appliqué les directives du Programme de choix environnemental. Ils sont également plus enclins à appliquer la formule de l'achat regroupé et des préférences

Études de cas

1) Transports Canada

Transports Canada donne l'exemple des premières initiatives d'approvisionnements écologiques prises par un ministère du gouvernement fédéral et illustre de manière utile les défis auxquels font face un grand nombre de groupes. Il convient également de signaler le guide publié par le ministère, Choose Green, qui sert de manuel d'approvisionnements écologiques.

Transports Canada a lancé un programme d'approvisionnements écologiques en mars 1992. Ce lancement coïncidait avec celui d'un réseau des coordonnateurs des services environnementaux par le Bureau de gérance de l'environnement d'Environnement Canada. À cette époque, seule la Chambre des communes procédait à des approvisionnements écologiques au palier fédéral.

Le programme de Transports Canada a produit deux résultats majeurs en 1992 et au début de 1993. Un cours sur la mise en oeuvre des politiques d'achats écologiques («Implementing Green Procurement Policies») et un manuel, Choose Green, ainsi qu'un répertoire des produits. Le guide Choose Green prodigue des conseils sur ce qui constitue des achats écologiques et sur la manière d'y parvenir. Ce guide comprend également une liste sélective des produits écologiques pour le Ministère. Ces deux produits ont été bien acceptés et le Bureau de la gérance de l'environnement a assuré le soutien financier. Ce cours a été donné à plus de 200 employés de Transports Canada au cours des deux années qui suivirent. Quant au guide Choose Green, il a été distribué à plus de 300 personnes à Transports Canada, ainsi qu'à d'autres parties intéressées à l'extérieur du Ministère.

L'un des inconvénients du programme de Transports Canada, c'est qu'il n'était pas doté d'une politique d'approvisionnements écologiques. Ce problème a d'abord été abordé au début de 1994 lorsque, après une longue étude, les approvisionnements écologiques furent intégrés à un projet de circulaire du sous-ministre intitulé Green Workplace Commitment de Transports Canada. Cette politique générale s'énonce comme suit: La politique de Transports Canada est que les gestionnaires veilleront à ce que leurs activités et décisions aient le moins d'effets négatifs possibles sur l'environnement.

Voici les points saillants de cette politique:

- Il existe des directives visant à réduire l'utilisation de papier fin. Pour mesurer les progrès, le ministère est incité à mesurer la quantité totale de papier utilisé dans un secteur précis d'activités.
- On demande aux employés de Transports Canada d'acheter des produits conformes au Programme de choix environnemental, à deux exceptions près: lorsqu'il est interdit d'agir ainsi selon l'Accord de libre échange nord-américain, et lorsque la différence de coût est supérieure à 10 p. 100.
- Si un produit dont un ministère a besoin n'est pas homologué par le Programme de choix environnemental, les gestionnaires doivent s'efforcer d'acheter des produits qui portent une autre forme d'homologation environnementale reconnue, ou user de leur jugement pour obtenir des produits qui portent le moins possible atteinte à l'environnement.
- On exige l'utilisation de combustible à faible teneur en soufre chaque fois que possible. Les usagers doivent envisager une alternative électronique avant d'opter pour l'utilisation du papier. Le papier doit également respecter les normes du Programme de choix environnemental, voire les dépasser.

de prix, et à recourir à des clauses environnementales standard.

- Quoique certains organismes provinciaux et nationaux en soient toujours à la centralisation des achats, formule selon laquelle un petit nombre d'acheteurs prennent toutes les décisions d'approvisionnement, un grand nombre d'entre eux décentralisent et déléguent les pouvoirs d'achat à des employés non spécialisés dans ce domaine. Il devient ainsi de plus en plus difficile d'instaurer et de surveiller le respect de directives telles que : «obligation d'acheter des produits portant l'Éco-Logo s'ils existent».

- Les installations doivent être gérées conformément aux principes écologiques. Par exemple, on insiste pour que les gestionnaires veillent à ce que l'on impose l'emploi de produits de nettoyage écologiques et que cette exigence figure dans les contrats de nettoyage.
- Le Ministère est tenu de mener des inspections de l'eau et de l'énergie, et d'acheter des produits économisant les ressources.

Le 1er avril 1995, la circulaire DM n'était toujours pas signée, tandis que cette signature constitue une étape nécessaire pour que la politique devienne une directive exécutoire. Le guide Choose Green n'a pas encore été mis à jour au bout de deux ans et son rôle n'est pas clair. Le cours en approvisionnements écologiques est maintenant un cours de formation automatisée; il joue également un rôle secondaire de source de référence électronique.

Aucune mesure n'a été prise pour évaluer l'impact du programme de formation ou du guide Choose Green. L'absence d'une politique d'approvisionnements écologiques et la décentralisation des achats comptent parmi les facteurs qui ont empêché l'intégration totale des critères environnementaux dans les approvisionnements à Transports Canada.

2) Suivi : Le système SAIGM à Statistique Canada

Plusieurs fonctionnaires chargés des approvisionnements aimeraient avoir un guide des produits écologiques. Pourtant, un grand nombre d'entre eux n'ont ni le temps ni les ressources nécessaires pour compiler ou localiser une liste de produits particulièrement écologiques.

Statistique Canada a facilité cette tâche en modifiant un système fédéral d'achat en ligne — SAIGM (Système automatisé d'information sur la gestion du matériel) — qui est utilisé maintenant par plusieurs ministères; il sélectionne automatiquement les produits écologiques lorsqu'on passe des commandes à l'écran.

Pour être qualifié d'écologique, un produit doit répondre à l'un des trois critères suivants:

1. le produit doit être approuvé par le Programme de choix environnemental;
2. il produit doit être approuvé par un autre programme d'étiquetage écologique ou répondre à des critères énoncés dans le cadre d'une offre permanente écologique établie par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
3. il doit être approuvé par le programme d'initiatives environnementales de Statistique Canada.

3) Spécifications environnementales pour le mobilier de bureau, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

En 1994, le gouvernement fédéral a alloué environ 142 millions de dollars pour du nouveau mobilier de bureau dans l'ensemble de la fonction publique. Pour contribuer à promouvoir les achats écologiques, Services gouvernementaux Canada a élaboré une série de spécifications environnementales pour le mobilier de bureau de concert avec le Bureau de gérance de l'environnement d'Environnement Canada.

Cette initiative, la première du genre en Amérique du Nord, intègre les aspects essentiels de l'évaluation du cycle de vie. Les acheteurs doivent tenir compte de la conception du produit, de l'apport des ressources, de la fabrication, de l'emballage et de la distribution, de l'utilisation par les consommateurs et de l'utilisation après consommation. En outre, ces directives indiquent les mesures environnementales qui sont considérées comme obligatoires pour l'industrie et celles qui sont souhaitables. Ces mesures aident l'industrie à viser les objectifs environnementaux.

L'inconvénient est qu'aucune des spécifications environnementales n'ont été intégrées dans les spécifications des normes nationales du gouvernement. Des tentatives antérieures d'introduire des critères écologiques comme éléments obligatoires des normes nationales pour les chaises ont été bloquées à cause d'une réaction négative de l'industrie. Cette version antérieure a été révisée afin que les spécifications soient recommandées plutôt qu'obligatoires. La nouvelle version devrait bientôt être adoptée. Le message sous-jacent qui est adressé aux fabricants de mobiliers est que les exigences environnementales sont imminentes.

LE SECTEUR PRIVÉ

Trente sociétés issues d'un vaste éventail d'industries et plusieurs organismes faisant la promotion des approvisionnements écologiques auprès des entreprises ont été contactées. Ce dernier groupe comprend la Buy-Recycled Business Alliance (BRBA) américaine, la Canadian Buy-Recycled Alliance (CBRA), le Green Seal Environmental Partner Program et la Washington Retail Association. Voir la liste des sociétés à l'annexe A.

Quoique cette partie de l'étude ait été rendue plus difficile par la réticence qu'ont manifestée un grand nombre de sociétés à discuter de politiques et de procédures d'approvisionnement, qu'elles considèrent comme des avantages concurrentiels, voici quelques résultats intéressants :

Attitude des organismes

- La plupart des sociétés interrogées ont rédigé un énoncé de principes environnementaux. Le président de la société, le directeur général ou le directeur des affaires environnementales a rédigé un énoncé de principes sur l'engagement de la société envers l'environnement.
- Certaines sociétés ont commencé à produire leurs propres rapports environnementaux, en mettant en relief les initiatives environnementales, telles que la lutte contre la pollution, les 3R, les économies d'eau et d'énergie, la réduction de la toxicité, la sensibilisation et la promotion.
- Une faible proportion d'énoncés de principes environnementaux ou de principes directeurs des sociétés ont trait aux approvisionnements écologiques.
- Le terme «développement durable» ne figure dans aucune référence aux achats. Néanmoins, il semble que, dans les énoncés de principes environnementaux d'une société interrogée, The Body Shop, référence est faite à des ressources viables sur le plan de l'environnement.
- Le prix est le facteur déterminant dans les décisions d'achats écologiques du secteur privé. Le commentaire d'une personne interrogée résume la devise des achats dans le secteur privé : «Rendez la chose attrayants et économique, forcez-moi ou laissez-moi tranquille.»
- Les sociétés se méfient généralement des produits recyclés car elles croient que les politiques du secteur public américain en matière de préférence de prix ont fait gonfler artificiellement le prix de ces produits.
- Le secteur privé se préoccupe de sa capacité limitée de vérifier la véracité des réclamations environnementales comme le pourcentage de matières recyclées.
- Peu de compagnies endossent complètement les produits certifiés Choix environnemental, Green Seal ou d'autres programmes d'étiquetage écologique.

Application des critères

- Les sociétés du secteur privé utilisent communément les critères environnementaux suivants : pourcentage des matières recyclées du produit; pollution engendrée lors de la production (p. ex. émissions dans l'air); emballage minimal et réutilisable; pourcentage de matières recyclées de l'emballage et sous-produits dangereux.
- Plusieurs sociétés demandent à leurs fournisseurs s'ils disposent d'un système de gestion de l'environnement, s'ils respectent entièrement la législation environnementale et qui a la responsabilité des questions environnementales.
- Certaines sociétés se penchent sur des domaines comme les systèmes de gestion; d'autres ont des questions très précises sur un thème donné.
- Certaines organisations s'enquièrent du profil environnemental du fournisseur pour établir d'autres critères. Par exemple, British Gas pose la question suivante : «Avez-vous effectué une évaluation en bonne et due forme de toutes les décharges et émissions découlant de vos travaux?»
- Un certain nombre de sociétés et d'organisations demandent si on a procédé à une analyse du cycle de vie du produit et certaines exigent les résultats de l'étude. Leurs questions visent un large éventail d'aspects environnementaux.
- Très peu de sociétés posent à leurs fournisseurs des questions d'ordre social ou éthique. Exception à la règle, British Gas tient compte du critère général suivant : «Avez-vous amorcé ou contribué à des initiatives à caractère social et environnemental à l'échelle locale ou nationale?»
- Quaker Oats a mis au point un questionnaire d'inspection des sites pour la vérification des critères et Home Depot a travaillé en étroite collaboration avec Scientific

Études de cas

1) The Body Shop

The Body Shop se distingue pour son sérieux en matière d'approvisionnements écologiques. Cette société fournit des directives détaillées pour les produits et services qu'elle achète et elle a un questionnaire pour les fournisseurs de matières premières ou les éléments d'emballage qui couvre l'ensemble du cycle de vie des produits. Les fournisseurs doivent également remplir tout le questionnaire sur la protection des animaux.

The Body Shop a la série de critères la plus complète pour des articles précis, dont les détergents synthétiques, les bases de savon, le beurre de cacao, les éponges marines, les bananes, les produits de coton, le papier recyclé, les parfums, les ordinateurs, les ampoules électriques et les services tels que le nettoyage, l'entretien des bâtiments, le jardinage et les services de traiteur. Les directives comprennent tous les aspects du cycle de vie et tiennent compte de la viabilité à long terme de la ressource et de l'écosystème, de l'impact social, des conditions de travail pour les employés, des déchets dangereux qui sont utilisés, produits ou émis, ainsi que de l'emballage.

Cette société inclut des explications sur ses diverses préoccupations sociales et environnementales pour aider les acheteurs à comprendre le bien-fondé de ses critères. The Body Shop applique également certains critères d'ordre social ou éthique dans son programme «Trade Not Aid».

2) Quaker Oats Canada

Quaker Oats Canada est devenu un chef de file dans la réduction des déchets et les économies d'énergie. L'entreprise annonce avec fierté avoir réduit de 90 p. 100 les déchets exigeant une élimination et avoir diminué sa consommation énergétique de 30 p. 100. Cette société illustre avec éclat la manière dont un organisme s'emploie à appliquer ses principes environnementaux dans le secteur des fournisseurs. Quaker Oats rend les fournisseurs, co-fabricants et autres associés commerciaux responsables du maintien d'un niveau acceptable de performance environnementale en leur demandant de procéder à ce qui suit:

- subir une inspection environnementale annuelle, par les représentents de Quaker Oats, des lieux sous la forme d'une liste de contrôle;
- signer le règlement d'achat écologique qui les engage à respecter les lois et réglementation environnementales, à subir une évaluation environnementale, et à informer Quaker Oats de tout incident écologique.

Les objectifs environnementaux de la société sont beaucoup plus globaux et sévères que ceux qu'elle exige de ses fournisseurs.

Quaker Oats avance lentement avec ce programme, en grande partie à cause du nombre limité d'employés affectés à cette tâche. Quinze sociétés, qui sont pour la plupart des co-fabricants, des co-emballeurs et des associés commerciaux, ont subi l'inspection environnementale des lieux, qui en est maintenant à sa deuxième année. La réaction a été positive, et un nombre croissant d'entreprises prévoient avoir besoin d'information environnementale.

Le personnel de Quaker Oats considère ce programme un succès. La société a récemment commencé à former ses inspecteurs en assurance de la qualité à effectuer une inspection environnementale des lieux, ce qui contribuera à accroître le nombre de vérifications. Les agents chargés des achats se voient maintenant attribuer la responsabilité de veiller à ce que les nouveaux fournisseurs respectent les exigences de ce programme.

Certification Systems pour s'assurer que les fournisseurs des produits soient agréés.

- Body Shop insiste pour que ses fournisseurs signent une déclaration stipulant qu'ils n'ont effectué aucun test sur des animaux au cours des cinq dernières années.
- British Telecom pose des questions sur la production de papier à partir de forêts à peuplement mûr, et The Body Shop fait une mise en garde sur l'achat de produits ligneux à des pays tels que le Chili, les États-Unis et le Canada où, précise-t-il, «les forêts boréales et les forêts à peuplement mûr disparaissent rapidement».

LE SECTEUR PUBLIC À L'ÉTRANGER

Les organismes des États et du gouvernement fédéral américain représentent le pouvoir d'achat le plus puissant en Amérique du Nord. Le gouvernement fédéral américain à lui seul achète, semble-t-il, plus de 200 milliards de dollars de biens et services par an et gère plus de 500 000 bâtiments. Plusieurs dizaines d'organismes des États américains et d'organisations non gouvernementales ont été interrogés aux fins de cette étude. Le taux de réponse aux États-Unis était élevé, tandis qu'il était très faible dans les pays européens. Voici les principaux résultats qui proviennent surtout des États-Unis :

Attitude des organismes

- Certains organismes dotés de politiques d'approvisionnements écologiques ont établi des procédures pour les mettre en œuvre.
- Plusieurs organismes américains recourent à des politiques de préférence de prix pour encourager la fabrication de produits écologiques. En insistant tout particulièrement sur le contenu recyclé, cette pratique peut distordre la valeur commerciale réelle des produits à contenu recyclé.
- Les organismes relevant des États américains ne semblent avoir pris aucune initiative qui favorise l'utilisation de produits économisant l'eau ou l'énergie, non toxiques ou minimisant la production de déchets. En général, ces organismes semblent réticents à poursuivre ces objectifs sans avoir reçu de directives du gouvernement fédéral américain.
- En Norvège, le ministère de l'Environnement a publié un guide détaillé des achats écologiques en collaboration avec les organisateurs des Jeux olympiques de 1994 à Lillehammer. Ce guide de l'acheteur «du bureau écologique» recommande des critères d'achat de produits et services dans des dizaines de catégories. Il a été adopté par la plupart des ministères fédéraux et par plus de 120 gouvernements locaux.

Application des critères

- La majorité des organismes des États américains ont abordé la question du contenu recyclé, mais ce n'est que récemment que certains d'entre eux ont commencé à explorer d'autres critères tels que la réduction à la source et la toxicité. D'autres critères sociaux et environnementaux en sont encore à leurs balbutiements.
- Certains organismes exigent que les imprimantes utilisent de l'encre végétale pour les travaux d'impression et pour l'emballage.
- L'État de l'Illinois a élaboré un système d'évaluation pour la sélection des compagnies de services d'énergie.
- L'État du Minnesota se concentre sur la réutilisation et la recyclabilité des produits et de leurs pièces détachées.
- Certains organismes appliquent les normes de produits et les critères établis par l'Environmental Protection Agency.
- Le guide norvégien de l'acheteur «du bureau écologique» recommande divers critères d'achat pour plusieurs centaines de produits et services. Les produits et emballages portant l'étiquette du cygne nordique sont favorisés, du fait qu'ils sont fabriqués avec des matériaux recyclés et réutilisables. Les matériaux à proscrire comprennent des agents cancérigènes, du PVC (polychlorure de vinyle), des substances appauvrissant la couche d'ozone, du plomb, du cadmium, du chrome, du mercure et d'autres métaux toxiques, du formaldéhyde et certains détergents.

État du Minnesota

L'État du Minnesota est considéré comme un chef de file dans la promotion des approvisionnements écologiques et d'autres initiatives environnementales. Au début des années 1990, il a élaboré la première «Environmentally-Aware Purchasing Checklist» (liste de contrôle des achats écologiques) qui présentait aux responsables des approvisionnements les concepts suivants : durabilité des produits, possibilité de les réparer ou de les réutiliser, contenu recyclé, toxicité, emballage, utilisation des ressources et élimination. Cette information est clarifiée par la voie d'une liste de contrôle de questions.

L'État est passé à une autre étape en adoptant la série suivante de lois sur les approvisionnements écologiques :

16B.121 *Achat de matériaux durables, réparables et recyclables.* Exige que le commissaire de l'administration tienne compte du contenu recyclé, de la recyclabilité ou de la réutilisation, de la durabilité et de la toxicité dans les spécifications des appels d'offres, avec une préférence de prix de 10 p. 100.

16B.122 *Achat et utilisation de stock de papier; impression.* Exige que l'impression sur papier se fasse sur des papiers non enduits, qui contiennent 10 p. 100 de fibres post-consommation, qui ne contiennent pas de blanchiment au chlore et qui utilisent des encres de soja, etc.

16B.123 *Matériaux d'emballage.* Exige que les matériaux d'emballage soient biodégradables, avec une préférence de prix de 10 p. 100.

115A.15 *Récupération des ressources gouvernementales par l'État.* Stipule que le commissaire de l'administration élabore un programme d'acquisitions basé sur la réduction des déchets ainsi qu'un programme d'achats regroupés.

115A.965 *Interdiction de substances toxiques sélectionnées dans l'emballage.* Exige que les emballages vendus dans l'État ne contiennent pas de métaux lourds.

Dans le sillage de ces lois, The State Office of Waste Management a élaboré des directives intitulées «Purchasing Guidelines for Source Reduction» et un «Source Reduction Purchasing Guidelines Chart» qui servent de liste de contrôle pour les préposés aux approvisionnements.

Il est difficile d'évaluer l'impact de ces lois, en particulier les exigences imposées aux matériaux durables et réparables, ainsi que l'interdiction qui frappe les substances toxiques sélectionnées dans l'emballage, puisqu'il n'existe aucun moyen de les mesurer ou de les repérer. Le point de vue est le suivant : tant que d'autres États n'auront pas adopté des lois du même type, l'industrie n'est nullement incitée à changer la conception de ses produits et l'opération de sa production. L'industrie a intégré des contenus recyclés dans ses produits une fois que les organismes des États du gouvernement fédéral ont conjugué leurs efforts pour rendre le contenu recyclé obligatoire dans leurs achats. Il n'y a eu aucune tentative collective du même type sur le plan de la possibilité de réparer, la durabilité et la toxicité des produits.

En outre, l'État du Minnesota n'a pas de système de repérage pour aider à évaluer les sociétés qui répondent à des appels d'offres pour des produits et services. L'État a une politique qui lui permet de mentionner la durabilité, la possibilité de réparer et la toxicité dans ses documents d'appels d'offres pour des produits et services, mais les sociétés ne sont pas tenues de répondre aux déclarations. Par conséquent, il est difficile de comparer les prétentions de chacune des sociétés et de quantifier les résultats. L'évaluation devient subjective et n'est pas très efficace pour promouvoir le changement.

CRITÈRES MOINS ÉLABORÉS

Critères s'appliquant aux services

Peu d'organismes des secteurs public et privé ont fait participer les prestataires de services à leurs efforts en matière d'achats écologiques. Ils considèrent l'évaluation des services comme plus complexe et se préoccupent davantage de résoudre la question des approvisionnements écologiques pour les produits, qui leur semble prioritaire. Rares sont les groupes qui se préoccupent de l'impact mondial d'un service sur des problèmes tels que la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Considérations sociales et éthiques

Très peu d'organismes actifs dans le domaine des approvisionnements écologiques ont essayé sérieusement d'intégrer les aspects sociaux et éthiques à leurs activités. The Body Shop est une exception notoire. La plupart des groupes considèrent ce domaine comme une boîte de Pandore, remplie de valeurs et de jugements subjectifs, qu'ils préfèrent ne pas ouvrir. Quelques associations et groupes gouvernementaux d'Amérique du Nord et d'Europe qui se concentrent sur ces aspects ont tenté d'évaluer ou d'exclure les sociétés selon leurs résultats sur des aspects aussi divers que la promotion des minorités et des femmes, la participation au trafic d'armes et aux

Études de cas

Conception, construction et démolition des bâtiments

Des efforts substantiels pour intégrer les critères dans les approvisionnements de services écologiques ont été faits dans un domaine important : conception, construction et démolition des bâtiments. Quoique les normes et les directives en soient encore à leurs balbutiements, plusieurs programmes et organismes s'occupent actuellement de ces questions.

Les critères dits The Building Environmental Performance Assessment Criteria (BEPAC) ont été élaborés en 1993 par un grand groupe d'intervenants qui comprenait Environnement Canada, la British Columbia Buildings Corporation et ASHRAE B.C. La méthode globale de BEPAC aide à déterminer comment les immeubles existants se mesurent par rapport aux critères suivants :

- appauvrissement de la couche d'ozone
- impacts environnementaux de la consommation d'énergie
- qualité de l'air à l'intérieur
- conservation des ressources
- lieu et transport.

Les constations de BEPAC servent d'indices utiles pour déterminer sur quoi devraient être axées les initiatives environnementales.

Cinq évaluations de BEPAC ont été achevées en Colombie-Britannique et en Ontario, et six autres ont été commandées par la Société immobilière de l'Ontario. Le gouvernement fédéral envisage de se servir de BEPAC ou d'une autre méthode d'évaluation semblable; il est censé prendre bientôt une décision.

Démolition écologique

La démolition écologique garantit que tous les matériaux ne subiront que des dommages minimes, afin qu'ils puissent être réutilisés ou recyclés. Un grand nombre de villes dans l'ensemble du pays ont des centres de recyclage pour les matériaux de construction. Dans un projet-pilote mené par Richesses naturelles Canada à son siège d'Ottawa, environ 90 p. 100 des matériaux de démolition ont été détournés des lieux d'enfouissement pour être réutilisés ou recyclés. L'étude a démontré que les méthodes de construction écologique sont applicables sans entraîner d'augmentation de coût.

Construction écologique

Il faut que tous les intervenants participent à un projet pour contribuer à minimiser l'impact environnemental de travaux de construction nouvelle et de réaménagement : des architectes aux concepteurs en passant par les entrepreneurs. L'impact de la conception générale sur l'énergie (c.-à-d. éclairage et chauffage), et l'aménagement (optimisation de l'espace) doivent entrer en ligne de compte, tout comme l'impact des matériaux de construction améliorés sur le plan écologique. Plusieurs sociétés pratiquent actuellement cette nouvelle forme de collaboration environnementale en conception et en construction.

expériences sur les animaux. Les acheteurs se servent quelquefois de leurs évaluations de divers fournisseurs.

Le Council on Economic Priorities américain, par exemple, a élaboré une méthode globale d'évaluation de la responsabilité sociale des fabricants des produits de consommation. Les sociétés sont évaluées en fonction de certains critères choisis : dons à des organismes de charité, avancement de la cause des femmes, avancement des minorités, services communautaires, divulgation de l'information, expériences sur des animaux, environnement, avantages pour obligations familiales et conditions de travail.

EthicScan Canada procède à une évaluation semblable des entreprises dans tous les secteurs industriels. Cet organisme évalue leur performance selon neuf critères : sincérité, question des femmes, dons à des organismes de charité et participation communautaire, politique progressiste en matière de main-d'œuvre, relations du travail, gestion de l'environnement, performance environnementale, pratiques de gestion et relations avec la clientèle, et contenu canadien. Selon EthicScan, ces domaines sont considérés par un grand nombre de groupes d'intervention et de spécialistes dans le domaine comme des questions essentielles de responsabilité sociale.

LEÇONS APPRISES

L'un des messages les plus frappants qui ressort de cette étude est le besoin d'une politique claire et d'un appui politique. Les seuls organismes dont on puisse s'attendre à ce qu'ils fassent des progrès marquants dans le domaine des approvisionnements écologiques sont ceux dont la haute direction a pris un engagement clair et public, avec les ressources et les stratégies nécessaires de mise en œuvre à l'appui.

Les résultats indiquent que les organismes qui vont de l'avant pour améliorer les systèmes et les méthodes d'approvisionnement écologique :

a. sont axés sur des objectifs précis;

b. ont lié leurs efforts aux intérêts et aux objectifs commerciaux de l'entreprise;

c. ont investi les ressources humaines et financières nécessaires pour mettre des systèmes en place et pour former le personnel préposé aux achats;

d. ont intégré des objectifs environnementaux dans leurs méthodes courantes d'achat;

e. se sont engagés à long terme à instaurer les approvisionnements écologiques au sein de leur organisme.

Cette étude révèle d'autres perspectives possibles :

- Les organismes gouvernementaux auraient beaucoup à gagner d'une définition claire et commune des approvisionnements écologiques.
- Il serait intéressant pour les acheteurs d'avoir des exemples des «meilleures pratiques» sur le plan des méthodes et systèmes qu'appliquent les organisations qui se placent en tête de file.
- Il serait intéressant pour les acheteurs d'avoir un système fiable d'étiquetage écologique pour les produits et services, ainsi qu'une homologation des fournisseurs, afin qu'ils puissent compter sur une source indépendante et exacte d'information.
- Les ministères fédéraux qui appliquent le Programme de choix environnemental ou d'autres directives telles que le sceau vert (Green Seal) ont l'occasion de se concentrer sur plus d'un critère. Les directives comprennent parfois des références à l'emballage, à la toxicité et au contenu recyclé.
- Les offres permanentes du gouvernement offrent une possibilité intéressante de promouvoir les produits écologiques.
- Une politique d'approvisionnement écologique serait un complément utile aux cadres ou systèmes de gestion de l'environnement établis par les ministères, du fait qu'elle contribuerait à doter des pouvoirs nécessaires les gestionnaires qui ont hérité de responsabilités décentralisées.
- Il ne faudrait pas sous-estimer l'impact des exigences de contenu recyclé imposées au sein du gouvernement en matière d'achats. Lorsque le gouvernement fédéral américain a porté à 20 p. 100 l'exigence de contenu de fibres recyclées après consommation pour tous ses achats, la réaction a été immédiate. Les papeteries semblent réticentes à fabriquer des produits de papier qui ne soient pas conformes à la nouvelle exigence du gouvernement américain en matière d'achat.
- Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle important en intégrant toutes les méthodes actuelles de construc-

tion et de démolition améliorées sur le plan de l'environnement dans ses projets de construction et de réaménagement. Ceci mettra en place de nouvelles technologies et infrastructures. Cette mesure aidera également les entrepreneurs du secteur privé à réduire l'impact de leurs méthodes de construction et de démolition. Les déchets de construction et de démolition représentent de 30 à 40 p. 100 de tous les matériaux envoyés dans les lieux d'enfouissement. Même une faible réduction de ces déchets pourrait diminuer de manière substantielle la pression que subissent les lieux d'enfouissement dans l'ensemble du pays.

Cadres d'évaluation et de comparaison des critères

Pour comparer les divers critères et méthodes entre tous les secteurs, ce rapport recourt à deux matrices. La première (voir annexe B) distingue les approches et les options principales qui ont été prises, notamment : Programme de choix environnemental, préférence de prix et achat regroupé.

Quant à la deuxième matrice (voir annexe C), elle illustre et compare en profondeur tout l'éventail des critères appliqués. Ils ont été classés selon trois thèmes : évaluation du cycle de vie, profil environnemental de l'organisme, et profil éthique et social de l'organisme. Les critères se présentent sous la forme de questions que l'acheteur peut poser aux fournisseurs. Tenant compte du fait que des critères et directives précises existent dans le monde entier pour plus de 200 produits et services différents et uniques en leur genre, cette matrice exclut les critères qui ne s'appliquent qu'à un ou quelques produits.

DE L'ANALYSE À L'ACTION

Recommandations

Le Groupe de travail recommande surtout que tous les ministères fédéraux adoptent une politique claire et novatrice pour promouvoir les approvisionnements écologiques, ainsi que des directives visant à appuyer cette politique.

En l'absence de définitions et de critères universellement acceptés et de listes vérifiables de fournisseurs écologiques, le présent rapport du Groupe de travail peut contribuer à combler le fossé et à fournir l'information et les outils nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposeront. En même temps, le Groupe de travail peut collaborer avec les organismes appropriés pour accélérer et améliorer la qualité de l'étiquetage, de l'homologation et de l'identification des produits.

Le Groupe de travail croit que le changement progressif est la seule manière réaliste de faire évoluer les méthodes d'approvisionnement écologique. À cette fin, le Groupe de travail propose, dans le chapitre II, une série de critères visant à aider les responsables des approvisionnements à prendre des mesures importantes qui leur permettront d'évoluer. Ce chapitre consacré aux outils comprend des suggestions pour l'élaboration d'exemples et de politiques claires. On y trouvera également des formulaires de vérification des fournisseurs et des produits. On espère que ces instruments aideront le gouvernement fédéral à ouvrir la voie à d'autres gouvernement et au public canadien, et que ceci permettra à l'industrie de bien comprendre les exigences futures du développement durable.

Orientations futures

Le Groupe de travail recommande que la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie prenne les mesures suivantes en matière d'approvisionnement écologique, de concert avec les ministères du gouvernement fédéral, l'industrie et d'autres intervenants :

1. Préparer un guide à l'intention des fournisseurs du gouvernement fédéral qui s'inscrirait dans le sillage du guide publié par le ministère de l'Environnement britannique, "Selling to the Federal Government - Guide for Suppliers of Goods and Services to the Department of the Environment". Ce guide pourrait offrir des explications valables sur les politiques et les critères écologiques, sur la manière d'évaluer, de vérifier, de spécifier et d'exclure certains produits, et sur la manière de vendre les produits écologiques au gouvernement fédéral.

2. Appuyer la création d'un répertoire en ligne et d'une base de données en ligne de fournisseurs, de produits et services, assortis d'un système de vérification à déterminer.

3. Publier un recueil des approvisionnements écologiques qui présente une stratégie de mise en œuvre des achats écologiques. Ce recueil pourrait comprendre des

critères et des ressources qui seraient énumérés dans le chapitre consacré aux outils dans le présent rapport, et des extraits du guide de l'Association canadienne de normalisation.

4. Étudier l'impact national des approvisionnements écologiques sur l'économie et l'emploi.

5. Élaborer d'autres moyens d'améliorer la performance et des outils de formation qui viendraient compléter l'enseignement assisté par ordinateur en matière d'approvisionnement écologique qu'applique actuellement le gouvernement fédéral.

6. Prendre la tête des opérations en les centralisant chaque fois que possible, pour adresser un message clair aux ministères fédéraux, à l'industrie et au grand public canadien.

7. Intégrer les responsabilités en matière d'environnement ou de développement durable dans les descriptions d'emploi et dans tout le processus d'évaluation des emplois.

Chapitre 2

OUTILS: CRITÈRES S'APPLIQUANT AUX PRODUITS ET SERVICES

INTRODUCTION

Le présent chapitre présente une série de critères basés sur ce que le Groupe de travail a trouvé de mieux dans ses recherches sur les approches et les méthodes d'essai dans l'ensemble des secteurs public et privé, et dans les programmes d'homologation indépendants.

Neuf secteurs de produits et services ont été retenus, à cause de leur fort impact sur le développement durable, à partir des facteurs prioritaires suivants : valeur monétaire et fréquence élevées des achats, bon potentiel de promotion des approvisionnements écologiques, forte chance de succès étant donné l'état des connaissances et des ressources actuelles, et avantages nets sur le plan écologique.

Le Groupe de travail présente ce chapitre sur les outils comme un document indépendant visant à aider les acheteurs à élaborer des spécifications pour les produits et services, et à évaluer leurs qualités environnementales.

Il est entendu que les acheteurs ne procéderont pas à des approvisionnements écologiques dans le vide. Au contraire, il faut que les critères environnementaux soient intégrés au système actuel d'achat et associés à des critères traditionnels tels que la qualité et le prix. Dans bien des cas, l'alternative plus écologique sera sans doute plus chère que les produits et services moins écologiques. Pour interpréter le coût de manière plus juste, les acheteurs devraient mesurer le coût du cycle de vie complet du produit ou du service. Si l'on tient compte de tous les facteurs, les produits et services plus écologiques permettent parfois de réaliser des économies substantielles, telles que : réduction de la consommation d'énergie et d'autres ressources; évitement ou réduction de certains frais d'élimination, d'entreposage, d'accident, d'assurance, de congé de maladie pour le personnel; prolongation de la vie du produit, réparations plus faciles. Les critères présentés dans ce chapitre sur les outils définissent un grand nombre de ces frais et économies possibles.

Ces outils sont conçus pour être simples et faciles d'utilisation. On trouvera dans ce chapitre une liste de ressources assortie de chaque série de critères pour tout renseignement supplémentaire sur les aspects sous-jacents. La partie consacrée aux Répertoires mentionne également d'autres documents de référence.

Le lecteur jugera peut-être le contenu du présent chapitre quelque peu répétitif, mais les acheteurs ne consulteront peut-être qu'une ou deux listes à la fois. Pour des raisons semblables, quoiqu'une série indépendante de critères soit fournie pour l'emballage parce qu'elle recoupe un grand nombre de catégories, un grand nombre d'éléments sont également inclus dans les autres catégories appropriées de produits et services.

Le lecteur pourra également se rapporter à une partie indépendante sur les critères écologiques généraux qui s'appliquent à presque tout achat, y compris à ceux qui ne font pas partie des domaines-clés abordés dans ce document. Cette partie comprend une brève liste de critères généraux, ainsi qu'une liste plus complète utilisée par divers organismes dans le monde entier.

Principes directeurs d'approvisionnement viable

Les critères présentés dans ce chapitre sur les outils ont été élaborés en fonction des principes de développement durable suivants, qui sont généralement acceptés. Ils représentent des concepts directeurs qui sont viables à la fois sur le plan environnemental et économique.

Hiérarchie des 3R (réduire, réutiliser, recycler). Il faudrait insister sur la hiérarchie.

Impact sur le cycle de vie. Les produits devraient être évalués en fonction de leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie.

Rentabilité tout au long du cycle de vie. Le coût de l'utilisation du produit ou du service tout au long de son cycle de vie devrait être comparé à d'autres produits et services similaires.

Réduction de l'utilisation de matières toxiques. L'utilisation et l'émission de matières toxiques devraient être réduites tout au long du cycle de vie.

Minimiser l'utilisation des ressources. Il faudrait utiliser de manière optimale toutes les ressources, y compris l'énergie, l'eau et d'autres matières consommées par les produits et services.

Respect de la réglementation. Les fabricants et fournisseurs devraient démontrer qu'ils respectent intégralement la législation en vigueur.

Vérification objective. Une vérification précise recourt à des méthodes scientifiques de vérification appropriées et fournit des données fiables et objectives en ce qui concerne les prétentions des fabricants sur le plan de l'environnement.

Critères environnementaux généraux

Aperçu général

Les critères environnementaux généraux répondent le mieux aux besoins d'un organisme lorsqu'ils sont présentés à la fois de manière détaillée et résumée. La forme résumée ci-dessous permet d'analyser l'impact environnemental éventuel de presque tous les quel produits ou services. Certaines questions sont générales et servent d'incitatifs à d'autres analyses. D'autres sont très complexes et visent à évaluer l'ensemble du cycle de vie. Une liste plus complète est également fournie.

A) LISTE CONDENSÉE

Considérations avant l'achat

- ✔ Le produit ou le service est-il nécessaire?
- ✔ Est-ce que tous les éléments sont nécessaires?
- ✔ Est-il possible de partager, d'emprunter ou de louer le produit plutôt que de l'acheter?
- ✔ Est-ce qu'un produit utilisé ou remanufacturé peut remplacer le nouveau produit requis?

Questions générales

- ✔ Le produit est-il homologué comme étant écologique (ex. : Éco-Logo/Green Seal ou autres programmes indépendants reconnus)?
- ✔ Le produit dure-t-il longtemps?
- ✔ Le produit est-il facile à réparer?
- ✔ Est-il facile de moderniser ou d'améliorer le produit en remplaçant ou en ajoutant une pièce?
- ✔ Ce produit a-t-il déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale de l'ensemble du cycle de vie?

Fabrication/utilisation/élimination

- ✔ Le produit contient-il des matières recyclées?
- ✔ Le produit contient-il des matières toxiques (selon la définition de la *Loi sur la protection de l'environnement du Canada*), des substances frappées d'interdiction ou de restriction (ex. : CFC), ou des substances appauvrissant la couche d'ozone?
- ✔ La conception du produit minimise-t-elle l'utilisation des ressources (ex. : énergie, eau)?
- ✔ Est-il facile à entretenir et à réparer?
- ✔ Est-il possible de le remettre en état ou de le recycler après utilisation?
- ✔ Le produit exige-t-il des conditions spéciales d'élimination (ex. : substances dangereuses)?

Profil environnemental du fabricant, du fournisseur ou du prestataire de services

- ✔ La société a-t-elle une politique environnementale écrite et officielle?
- ✔ La société a-t-elle un système de gestion de l'environnement?
- ✔ Le fabricant respecte-t-il les normes de performance environnementale (ex. : ISO 14000, BS7750, CSA Z750)?
- ✔ La société applique-t-elle des normes environnementales plus strictes que ce qu'exige la loi?
- ✔ La société s'est-elle engagée à assurer une gérance intégrale du produit?

B) LISTE DÉTAILLÉE

Critères environnementaux généraux

- Le produit est-il nécessaire?
- La taille ou les proportions du produit sont-elles nécessaire?
- Toutes les caractéristiques sont-elles nécessaires?
- Est-il possible de partager ou d'emprunter le produit?
- Le produit est-il conforme aux normes et règlements?
- Les directives, les normes ou les spécifications d'approvisionnement écologique sont disponibles auprès de Choix environnemental/ONGC?
- Le produit est-il homologué comme étant écologique? (p. ex. Éco-Logo/Green Seal, etc.)?

Conception du produit

- Le produit dure-t-il longtemps?
- Est-il possible de le remettre en état après son utilisation?
- Est-il recyclable après son utilisation?
- Contient-il des matières recyclées?
- Contient-il des matières recyclées après consommation?
- Est-il facile de le moderniser ou de l'améliorer en remplaçant ou en ajoutant une pièce?
- Est-il facile à entretenir ou à réparer?
- Y a-t-il des pièces faciles à réutiliser?
- Y a-t-il des pièces faciles à remettre en état?
- Y a-t-il des pièces faciles à recycler?
- Le produit contient-il des substances toxiques? (Selon la définition de l'Environmental Protection Agency ou de la *Loi sur la protection de l'environnement du Canada*)
- Le produit contient-il des substances frappées d'interdiction ou de restriction (p. ex. CFC)?
- Le produit contient-il des substances entraînant l'appauvrissement de la couche d'ozone?
- La conception du produit tient-elle compte des économies d'énergie?
- Le produit contient-il des COV?

Fabrication/production

- Le fabricant a-t-il respecté l'Inventaire national des rejets polluants (INRP)?
- Le fabricant participe-t-il au programme ARET (Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques)?
- Le fabricant respecte-t-il les normes de performance de qualité (p. ex. ISO 9000)?
- Le fabricant respecte-t-il les normes de performance environnementale (p. ex. ISO 14000, BS7750, normes de la CSA)?
- Le fabricant est-il disposé à signer une déclaration attestant qu'il respecte la législation environnementale?
- Le fabricant est-il disposé à subir une vérification environnementale?
- Le procédé produit-il des gaz à effet de serre?
- Le procédé minimise-t-il les dépenses énergétiques?
- Le procédé minimise-t-il les déversements dans les cours d'eau?
- Le procédé utilise-t-il des substances appauvrissant la couche d'ozone?
- Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de NOx?
- Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de SOx?
- Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de CO_2?
- Le procédé de fabrication est-il source d'émissions d'ozone au niveau du sol?
- Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de particules?
- Le procédé de fabrication est-il source de substances cancérigènes définies par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)?
- Le procédé de fabrication est-il source d'hydrocarbures?
- Le procédé de fabrication fait-il appel à des solvants halogénés (p. ex. chlorés, bromés)?
- Le procédé de fabrication fait-il appel à des solvants aromatiques?
- Le produit contient-il ou le procédé de fabrication utilise-t-il des métaux lourds, en particulier le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent et leurs composés?

- Produisez-vous des émissions d'air que (Question générale)

Effluents d'eau

- Les composés organiques provenant des effluents d'eau sont-ils biodégradables?
- Quel est le degré de toxicité pour la vie aquatique, selon les méthodes d'essais biologiques d'Environnement Canada ou toute autre méthode équivalente?
- Quel est le taux de la demande biochimique d'oxygène (DBO) des effluents provenant des lieux de fabrication?
- Quel est le taux de l'ensemble des solides suspendus dans les effluents provenant des lieux de fabrication?

Acquisition des matériaux

- Les évaluations d'impact environnemental et social sont-elles menées avant le début des activités?
- Le produit remplace-t-il des matières renouvelables par des ressources non renouvelables?
- La méthode d'extraction empêche-t-elle la contamination de l'eau?
- L'acquisition et l'extraction sont-elles source de sous-produits dangereux?
- L'acquisition entraîne-t-elle le déplacement de la population locale?

Considérations agricoles

- Applique-t-on des méthodes de récolte viables?
- Applique-t-on des méthodes qui empêchent l'érosion du sol?
- Applique-t-on des pesticides et des insecticides?
- Applique-t-on des engrais?
- Applique-t-on des produits certifiés organiques?

Emballage/expédition

- Les directives du *Code canadien de bonnes pratiques d'emballage* ou leur équivalent sont-elles appliquées?
- La société respecte-t-elle le Protocole national d'emballage?
- Le produit élimine-t-il l'emballage?
- Le produit utilise-t-il un emballage minimal?
- L'emballage contient-il des matières recyclées?
- L'emballage utilise-t-il des matières recyclées après consommation?
- L'emballage utilise-t-il du papier blanchi non chloré?
- Le produit fait-il appel à l'emballage en vrac?
- Le contenant est-il rechargeable?
- L'emballage est-il réutilisable si on le retourne au fournisseur?
- L'emballage utilise-il des encres de soja?
- L'emballage peut-il être recyclé sur place?
- L'emballage peut-il être recyclé de manière viable sur le plan technique ou économique?
- Utilise-t-on d'autres moyens que les copeaux de polystyrène?
- Y a-t-il un circuit fermé pour le recyclage?
- L'emballage peut-il être réutilisé à une autre fin?
- Le produit se présente-t-il sous forme concentrée?

Utilisation à des fins de consommation/utilisation du produit

- Le produit est-il efficace sur le plan énergétique?
- Le produit est-il efficace sur le plan de l'eau?
- Le produit produit-il un peu de déchets ou pas du tout pendant son utilisation?

Questions de qualité de l'air à l'intérieur

- Les taux d'émission de formaldéhyde sont-ils inférieurs à 0,05ppm après 30 jours d'installation?
- Les taux d'émission de COV sont-ils inférieurs à 0,5ppm après 30 jours d'installation?
- Les dégagements gazeux provenant du produit sont-ils éliminés ou considérablement réduits?

Utilisation finale/élimination

- Le produit exige-t-il des conditions spéciales d'élimination?
- Les composantes peuvent-elles être bel et bien séparées en matières identifiables et être récupérées/réparées/recyclées?
- Le produit peut-il être recyclé de manière viable sur le plan technique ou économique?
- Le produit est-il étiqueté de manière à communiquer à l'usager toute information pertinente quant à son élimination?

Profil environnemental de l'organisme
(questions sur la société)

- Existe-t-il un système de gestion de l'environnement?
- Une vérification environnementale a-t-elle été faite?
- La société a-t-elle mis en place un programme global de gestion des déchets et de recyclage?
- La société respecte-t-elle toute la législation environnementale?
- La société applique-t-elle des normes environnementales plus strictes que la loi ne l'exige?
- Peut-elle répondre à toutes les plaintes environnementales?
- Y a-t-il, au niveau de la direction de la société, un responsable des questions environnementales?
- Existe-t-il une formation environnementale pour tout le personnel?
- Existe-t-il un énoncé de principes environnementaux?
- Existe-t-il un énoncé de principes environnementaux mis à la disposition du public?
- La société procède-t-elle à une évaluation environnementale des fournisseurs et des sous-traitants?
- Les produits ou services ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale de l'ensemble du cycle de vie?
- La société déploie-t-elle des efforts manifestes pour maximiser l'efficacité des ressources (p. ex. eau, énergie)?
- La société a-t-elle commis des infractions environnementales au cours des cinq dernières années?
- La société a-t-elle une politique locale de préférence d'achat?

Profil social/éthique de l'organisme

Expérience sur des animaux

- Procède-t-on à des expériences sur des animaux?
- Fait-on des tests in vitro?

Promotion de la cause des femmes, des minorités et des personnes handicapées

- Y a-t-il des femmes ou des membres des minorités qui siègent au conseil d'administration?
- Y a-t-il des femmes ou des membres des minorités qui occupent des postes de haute direction?
- La société engage-t-elle des employés souffrant de handicaps?
- Les locaux sont-ils accessibles aux fauteuils roulants?
- Êtes-vous un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi?

Avantages pour obligations familiales/conditions de travail

- La société a-t-elle une politique de conditions de travail souples ou de travail à domicile?
- La société a-t-elle une politique ou un programme de non-discrimination en matière d'orientation sexuelle?
- La société a-t-elle un programme de garderie d'enfants ou de soins à l'enfance?
- La société a-t-elle un programme de congé parental?
- La société offre-t-elle une aide à la formation et à l'éducation?
- La société a-t-elle un programme d'accession à la propriété pour ses employés?
- La société a-t-elle une politique de non-licenciement?
- La société offre-t-elle les mêmes avantages aux employés à temps partiel qu'aux employés à temps plein?
- La société a-t-elle une politique pour réembaucher ses anciens employés?
- La société a-t-elle un programme de soulagement du stress?

Dons à des organismes de charité/services communautaires

- Existe-t-il un programme de dons à des organismes de charité?
- L'entreprise incite-t-elle son personnel à participer à des activités bénévoles communautaires?
- La société fait-elle don de nourriture à des banques alimentaires locales?
- La société parraine-t-elle un programme de recyclage communautaire?
- Des membres de la collectivité siègent-ils au comité environnemental de l'entreprise?

Emballage

Aperçu général

L'emballage représente environ 30 p. 100 des déchets municipaux. Les acheteurs peuvent contribuer à réduire les déchets en appliquant la hiérarchie des 3R : ils peuvent acheter leurs produits chez les fournisseurs qui Réduisent la quantité d'emballage, qui Réutilisent les contenants et l'emballage, et qui veillent à ce que l'emballage soit facilement Recyclable et à ce qu'il contienne des matières recyclées après consommation.

- ✔ Le produit ne devrait, dans la mesure du possible, comporter aucun emballage, ou être emballé en vrac.
- ✔ L'emballage devrait être éliminé dans la mesure du possible.
- ✔ L'emballage consigné à des fins de réutilisation est sans doute préférable dans la mesure du possible.
- ✔ Les contenants devraient être rechargeables dans la mesure du possible, sinon, réutilisables à une autre fin.
- ✔ Si non réutilisable, l'emballage devrait être facile à recycler. L'emballage est recyclable s'il y a une collecte à grande échelle, viable sur le plan économique, un traitement et un système de marketing pour la matière utilisée.
- ✔ L'emballage devrait consister dans une seule matière dans la mesure du possible, par opposition aux emballages à matières multiples, pour en accroître la recyclabilité.
- ✔ L'emballage recyclé est préférable s'il contient des matières recyclées après consommation. Demander au fournisseur de préciser le pourcentage.
- ✔ L'emballage ne devrait contenir aucune substance toxique.

Références

Conseil canadien des ministres de l'Environnement. *Code canadien de bonnes pratiques d'emballage,* mars 1990.

The GIPPER's Guide to Environmental Purchasing, édition de 1995.

État du Minnesota, Department of Administration. *Environmentally Aware Purchasing Checklist,* novembre 1991.

Fédération canadienne des municipalités. *Guide de réduction des déchets d'emballage : Réduire les déchets solides au minimum par le biais de pratiques d'approvisionnement efficaces,* 1993.

Produits et services d'entretien et de conciergerie

Aperçu général

Le gouvernement fédéral utilise l'équivalent d'environ 17 000 baignoires pleines de produits de nettoyage par an (Bureau de gérance de l'environnement, 1994). Un grand nombre de ces produits contiennent des substances dangereuses à la fois pour les êtres humains et pour l'environnement. Certains de ces produits ne produisent qu'un soulagement temporaire ou ne font que masquer le problème. En réduisant les produits de nettoyage dangereux, on diminuera les coûts à long terme associés aux soins de santé et à la dégradation de l'environnement.

Minimiser l'utilisation des substances dangereuses

- ✔ Tous les produits nettoyants polyvalents devraient être homologués Éco-Logo et, dans la mesure du possible, répondre aux directives du Programme de choix environnemental.
- ✔ Les produits devraient être biodégradables.
- ✔ Les produits non parfumés sont préférables.
- ✔ Les produits toxiques devraient, dans la mesure du possible, être remplacés par des produits non toxiques.
- ✔ Les produits devraient être non caustiques, non corrosifs et non chlorés.
- ✔ Les produits de nettoyage devraient être normalisés et il faudrait éliminer tout produit inutile afin de réduire le nombre de produits chimiques utilisés (p. ex. désodorisants, désodorisants de tapis, produits nettoyants de salles de bains).
- ✔ Les produits ne devraient contenir aucun composé organique volatil (COV) ou, tout au plus, une quantité minimale de ces composés.
- ✔ Le produit ne devrait comporter pour ainsi dire aucune demande biochimique d'oxygène (DBO).

Favoriser la réduction des déchets

- ✔ Les produits de nettoyage devraient être achetés sous forme concentrée et en vrac.
- ✔ Il faudrait réduire l'emballage au minimum en collaborant avec le fournisseur pour utiliser des contenants rechargeables qui lui soient, dans la mesure du possible, retournés.

✔ L'emballage devrait contenir des matières à contenu recyclé.

✔ Si l'emballage ne peut être retourné au fournisseur, il devrait être réutilisable ou recyclable par la voie du programme de recyclage en vigueur sur les lieux de travail ou des programmes de collecte municipale.

Prolonger au maximum la vie de l'équipement de nettoyage

✔ L'équipement de nettoyage devrait comporter une garantie prolongée et un service après vente sur place.

✔ L'équipement de nettoyage devrait comporter des pièces remplaçables et faciles à trouver.

Assurer au maximum la santé et la sécurité des travailleurs

✔ Les produits doivent être accompagnés de fiches signalétiques de sécurité de produit (FSSP) ou de toute information équivalente sur les dangers éventuels que comporte leur utilisation.

✔ Les informations relatives à la santé et à la sécurité devraient être présentées dans plusieurs langues correspondant à la langue maternelle du personnel de conciergerie.

✔ Les instructions concernant le mélange de produits concentrés, etc., devraient être faciles à comprendre.

✔ Les produits concentrés devraient être distribués à l'aide de dispositifs de mesure appropriées (p. ex. distributeur à pompe qui mesure la quantité voulue).

✔ Les produits de nettoyage devraient être clairement étiquetés.

Références

Association of Municipal Recycling Coordinators, 1994. *Waste Reduction Fact Sheet : Janitorial Service and Supply.* Guelph (Ontario.)

The Body Shop, avril 1995. *Environmental/Ecological Guidelines for Buyers.* Royaume-Uni.

Environmental Partners Program, 1995. *Office Green Buying Guide.* Washington.

Produits d'entretien : solutions de remplacement

Produit d'entretien	Substances éventuellement dangereuses	Solutions de remplacement
Aérosols	• composés organiques volatils (COV) • substances appauvrissant la couche d'ozone	• aucun COV ou à faible dose • distributeur à pompe
Produit nettoyant tout usage	• alkyl benzène sulfonate linéaire • éthers glycoliques • ammoniac • ispropanol	• bicarbonate de soude • citrate de sodium • essence d'agrumes • huile de pin • savons
Produits de nettoyage de salles de bains	• acides phosphorique • éthers glycoliques • alcool • ammoniac	• bicarbonate de soude • citrate de sodium • borax
Lave-vitre	• butoxy-éthanol • alcoool	• eau et vinaigre
Produits de nettoyage de toilettes	• acide phosphorique • acide chlorhydrique • para-dichlorobenzène • sulfate acide de sodium • éthers glycoliques	• bicarbonate de soude • citrate de sodium • borax

Green Seal, juillet 1992. *Environmental Evaluation : Household Cleaners.* Washington.

Metropolitan Toronto Works Department.*Household Hazardous Waste Wheel.* Toronto (Ontario).

Environnement Canada, Bureau de gérance de l'environnement, 1994. *Green Cleaning Checklist.* Ottawa (Ontario).

The Pollution Probe Foundation, 1994. *Getting Off Toxics.* Toronto (Ontario).

Directives du Programme de choix environnemental.

Produits et services de démolition, de rénovation et de construction

Aperçu général

Le déménagement, la rénovation et le réaménagement des bureaux du gouvernement canadien est parfois source de quantités importantes de déchets. Au Canada, les déchets de démolition et de construction représentent 25 p. 100 de tous les déchets destinés aux lieux d'enfouissement. La restructuration et la réduction des effectifs qu'effectue le gouvernement, et qui entraînent le déménagement d'environ 50 000 à 60 000 personnes par an, n'améliorent pas cette situation. Cette situation offre aussi de nouvelles occasions d'appliquer des méthodes écologiques de rénovation et de construction qui peuvent améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de l'eau, accroître l'utilisation de matériaux plus écologiques et réduire la quantité de déchets produits. Cette partie présente les critères et les aspects généraux qui pourraient s'appliquer à la plupart des décisions d'approvisionnements. Il existe plusieurs publications utiles qui orienteront les vendeurs et les acheteurs de produits et services relatifs à la construction sur des questions environnementales. Certaines de ces références figurent à la fin de la présente partie.

A) PRODUITS ET MATÉRIAUX

Impact environnemental sur la production, l'utilisation et l'élimination

- Quantité de ressources non renouvelables utilisées dans la fabrication.
- Méthode d'extraction ou de récolte des ressources.
- Émissions relatives au procédé de fabrication.
- Utilisation efficace des ressources pendant la vie du produit ou du matériau (c.-à-d. consommation énergétique, consommation d'eau).
- Quantité de substances toxiques ou dangereuses utilisées dans la production ou contenues dans le produit final.

Réduction des déchets

- Quantité de matériaux vierges utilisés dans la production ou contenus dans le produit.
- Proportion de matières recyclées après consommation utilisées dans la production ou contenues dans le produit.
- Élément de la conception visant à réduire ou à éliminer les déchets.
- Possibilité de réutilisation des déchets de production, des matériaux usagés ou des déchets de construction.
- Recyclabilité des déchets de production, des matériaux usagés ou des déchets de construction.
- Proportion dans laquelle les systèmes peuvent être démontés à la fin de leur durée de vie pour être réutilisés ou recyclés.
- Possibilité de réutiliser les éléments démontés sans autre transformation.
- Recyclabilité des éléments démontés sans autre transformation.
- Quantité d'emballage.
- Contenu recyclé de l'emballage.
- Recyclabilité de l'emballage.
- Quantité de déchets à la fin de la durée de vie.
- Degré de toxicité des déchets produits.

Énergie intrinsèque

- Énergie requise pour extraire, transformer et livrer les matières premières.
- Énergie requise pour fabriquer le produit.
- Énergie utilisée pour transporter les produits jusqu'au lieu de travail.

Qualité de l'air à l'intérieur

- Type et volume d'émanations ou de vapeurs dangereuses ou toxiques émises par le produit au cours de sa durée de vie.

Durabilité

- Durée de vie prévue du produit.
- Facilité de réparation ou de remplacement des pièces (y compris disponibilité sur place des pièces).

B) SERVICES

Qualifications pour les appels d'offres ou clauses des contrats

- Désir des fournisseurs, des entrepreneurs, des sous-traitants et des soumissionnaires de certifier les quantités de matériaux récupérés et recyclés dans les matériaux de construction, et de trier les déchets par catégories à des fins de récupération et de recyclage, ou d'utilisation des services de recyclage des matériaux de construction.
- Attitude des fournisseurs, des concepteurs et des entrepreneurs face aux problèmes et préoccupations d'ordre environnemental.
- Substitution de matériaux non dangereux par les entrepreneurs, les fournisseurs et les concepteurs.

Références

Association canadienne des manufacturiers de fenêtres et de portes. *Voluntary Certification Program.*

Institut royal d'architecture du Canada. *Environmentally Responsible Design.*

Pennsylvania Department of General Services. *Policy on insulation.*

Virginia Department Of Environmental Quality. *Waste reduction fact sheet.*

City Of Toronto Management Services Department. *Purchasing and Material Supply Division - Environmental Initiatives.*

Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. *The Environmentally Responsible Construction and Renovation Handbook,* 1995.

St. John, Andrew, éd. *The Sourcebook for Sustainable Design : A Guide to Environmentally Responsible Building Materials and Processes.* Boston : Architects for Social Responsibility, 1992.

Suggestions

- Rechercher les produits homologués par l'Éco-Logo ou l'équivalent.
- Rechercher des produits homologués par le programme Build Green: (416) 822-4111.
- Pour plus de précisions, communiquer avec le Green Building Information Council: (613) 232-7018.

Véhicules et services d'entretien des véhicules

Aperçu général

Le gouvernement fédéral achète près de 102 millions de dollars de véhicules et de remorques par an; il signe des contrats d'environ 561 millions de dollars pour les carburants, les lubrifiants, les huiles et les cires. Au Canada, près de 15 p. 100 de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone (gaz à effet de serre) des combustibles fossiles proviennent des automobiles et des camionnettes. L'entretien des véhicules présente certes des possibilités d'économiser des ressources et de réduire les déchets. Par exemple, on peut choisir des produits qui font appel à des matériaux récupérés. Les contrats d'entretien des véhicules devraient comprendre une évaluation de la manière dont le travail sera effectué et de ce qui adviendra des déchets. Si l'on veut véritablement aborder le problème de manière viable, il faudrait chercher des solutions de remplacement à l'utilisation des véhicules. En juin 1995, le Canada a adopté la *Loi sur les carburants de remplacement* qui exige que les ministères et les organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État accroissent l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement (éthanol, méthanol, propane, gaz naturel, hydrogène et électricité). Cette *Loi* exige que le Conseil du Trésor suive un échéancier, à partir de 1997, qui garantisse que d'ici à l'an 2000, 75 p. 100 des nouveaux véhicules admissibles utilisent les carburants de remplacement.

Achat de véhicules

Éléments dont il faut tenir compte pour les véhicules

- ✔ Choisir les modèles les moins énergivores, qui respectent les normes minimales de performance.
- ✔ Rechercher des véhicules qui utilisent des carburants de remplacement (éthanol, méthanol, propane, gaz naturel, hydrogène et électricité) si possible ou si cela est obligatoire. Voir la *Loi sur les carburants de remplacement* fédérale.
- ✔ Vérifier que les nouveaux véhicules sont conformes aux normes fédérales et provinciales de contrôle des émissions et de consommation des carburants.
- ✔ L'air climatisé ou les modèles de forte puissance ne devraient être autorisés que s'ils respectent une exigence précise de fonctionnement.

Entretien des véhicules

Utilisation de produits remanufacturés ou recyclés

- ✔ Les lubrifiants devraient porter l'Éco-Logo dans tous les cas possibles.
- ✔ Tous les véhicules devraient utiliser de l'huile à moteur régénérée et homologuée Éco-Logo. Acheter de l'huile dans des contenants recyclables et demander aux fournisseurs de venir rechercher les contenants pour les recycler.
- ✔ Il faudrait, dans la mesure du possible, utiliser des pneus rechapés, et contracter des services pour rechaper les pneus en service.
- ✔ Il faudrait envisager des moteurs à essence remanufacturés pour les camions, et des moteurs diesels remanufacturés pour les poids lourds. Utiliser des démarreurs et des alternateurs remanufacturés pour les véhicules existants.
- ✔ Utiliser du refroidisseur à moteur récupéré (envisager l'équipement nécessaire sur place).

Autres considérations environnementales

- ✔ Demander aux entrepreneurs d'avoir des filtres à huile recyclés.
- ✔ Acheter du lave-vitre et de l'antigel concentrés, dans des contenants recyclables en vrac.

Références

Gouvernement du Canada, 1995. *Écoroute. Possiblité environnementale pour les véhicules de l'administration.*

Loi sur les carburants de remplacement, gouvernement du Canada, 1995.

Directives du Programme de choix environnemental.

RIS Toronto Resource Center. *Guide to institutional purchasing.*

City of Toronto Management Services Department, *Purchasing and Material Supply Division - Environmental Initiatives.*

Minnesota Department Of Administration. *Policy on purchasing for the state transportation department.*

Denver Green Fleets Program. *Policy on purchasing and trip reduction.*

Pennsylvania Department of General Services. *Policy on re-refined oils/lubricants.*

Alberta Public Works Supply and Services. *Green products and practices fact sheet.*

Transport Canada Green Workplace Commitment.

État de New York. *Documents d'appels d'offres pour les achats de véhicules, d'antigel et d'huile lubrifiante.*

Mobilier

Aperçu général

Le gouvernement fédéral est l'un des plus gros acheteurs de biens et services au Canada. En 1994, il a consacré environ 142 millions de dollars à l'achat de nouveaux meubles de bureau. Le mobilier peut porter atteinte à l'environnement si l'on utilise trop de bois exotique, si l'on utilise mal les produits chimiques au cours de la production et si l'on émet trop de substances. L'industrie du mobilier doit tenir compte de l'environnement dans la conception et la fabrication du mobilier de bureau. Le Programme de choix environnemental du Canada a récemment publié des directives sur le mobilier de bureau.

Minimiser l'utilisation des substances toxiques

- ✔ Le mobilier devrait être homologué Éco-Logo ou respecter les directives du Programme de choix environnemental si elles sont disponibles.
- ✔ Les fabricants ne devraient pas se servir de produits adhésifs à base de solvant.
- ✔ Les mousses et les composantes plastiques ne devraient pas contenir de CFC ou de HCFC.
- ✔ Les fabricants devraient minimiser l'utilisation des substances chimiques qui entraînent des émissions de gaz ou des émissions de composés organiques volatils (COV).
- ✔ Les fabricants devraient utiliser des produits adhésifs qui soient homologués Éco-Logo ou qui respectent les directives de Choix environnemental.
- ✔ Les fabricants ne devraient pas utiliser de substances chimiques toxiques ou irritantes pour les êtres humains dans la production, le traitement, l'installation ou le nettoyage des éléments en tissu.
- ✔ Les peintures ne devraient pas contenir de solvant ou de formaldéhyde.
- ✔ Il faudrait donner préférence aux pièces qui sont peintes selon des procédés d'enduction électrique.
- ✔ Il faudrait donner préférence aux éléments en métal qui ne soient pas plaqués.
- ✔ Il faudrait donner préférence aux fabricants qui ont des systèmes de gestion de l'environnement (p. ex. CSA Z750 or ISO 14000).

Encourager la réduction des déchets

- ✔ L'emballage devrait être minimisé en mettant en œuvre un programme de consignation avec le fournisseur.
- ✔ Les produits devraient être transformés en vrac.
- ✔ L'emballage qui ne peut pas être rendu au fournisseur devrait être recyclable dans le cadre du programme de recyclage existant et devrait contenir des matières recyclées après consommation.
- ✔ Les matériaux recyclables devraient être intégrés dans la conception du produit dans la mesure du possible.
- ✔ Le mobilier de bureau devrait être conçu de manière à ce que les matériaux des principaux éléments puissent être démontés pour être réutilisés ou recyclés.
- ✔ Les pièces susceptibles de s'user devraient être remplaçables.
- ✔ Il faudrait donner préférence aux tissus recyclés.
- ✔ Sur tous les éléments essentiels en plastique, il faudrait indiquer le type de résine à l'aide du système de codage des plastiques de la Socété des industries du plastique (SPI) afin de faciliter le recyclage.
- ✔ Il faudrait donner préférence aux fournisseurs qui reprennent le mobilier usagé pour le réparer et le remettre en état.

Encourager la conservation de la biodiversité

- ✔ Les pièces en bois ne devraient pas contenir de bois considéré comme exotique ou cité par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).
- ✔ Le bois devrait provenir d'exploitations forestières gérées de manière viable.
- ✔ Le bois ne devrait pas provenir de forêts à peuplement mûr.
- ✔ Le fabricant devrait être prêt à fournir de la documentation sur les pratiques de gestion et de récolte du bois utilisé.

Références

Environnement Canada, juin 1994. *Environmental Specifications for Office Furniture.* Bureau de gérance de l'environnement, Hull, Québec.

St. John, A. éd., novembre 1992. *The Sourcebook for Sustainable Design : A Guide to Environmentally Responsible Building Materials and Processes.* The Boston Society of Architects, Boston, Massachusetts.

Schourer, V. 1993. *The Interior Concerns Resource Guide.* The Interior Concerns Publication, Mill Valley, California.

État de Washington, décembre 1989. *Indoor Air Quality Specifications.* Department of General Administration, Washington.

Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. *Liste de contrôle : mobilier écolo.*

Suggestions

- Avant d'acheter, se renseigner pour savoir si le mobilier existant peut être remis à neuf ou s'il existe du mobilier en surplus ailleurs.
- La remise à neuf peut entraîner des économies et réduire les dégagements de gaz éventuels.
- Les livraisons de meubles de bureau neufs devraient se faire juste avant une fin de semaine pour épargner au personnel les premiers dégagements de gaz.
- Mener une évaluation du coût tout au long du cycle de vie pour déterminer les frais à long terme inhérents à l'entretien et au remplacement avant de choisir du mobilier et des accessoires écologiques plutôt que conventionnels.

Ordinateurs et imprimantes

Aperçu général

Les ordinateurs et tout autre équipement de bureau représentent parfois plus de la moitié de la consommation d'électricité dans un immeuble de bureaux moderne. Cette consommation peut être sensiblement réduite par des mesures d'économie, telles que l'achat d'ordinateurs économétiques et en éteignant les appareils le soir. Stimulées par le programme Energy Star, mis sur pied aux États-Unis pour établir des normes et évaluer les économies d'énergie, la plupart des grandes entreprises d'ordinateurs ont présenté des produits plus écoefficaces. Un seul ordinateur et un écran Energy Star peuvent économiser jusqu'à 52 $ d'énergie par an, et une imprimante Energy Star permet d'économiser jusqu'à 35 $ par an. L'homologue canadien d'Energy Star est le programme d'évaluation Power Smart.

Réduire la consommation d'énergie

✔ Les ordinateurs devraient être conformes aux nouvelles directives d'Energy Star (1995) et porter le logo d'Energy Star.

✔ L'ordinateur devrait comporter des éléments d'économies d'électricité (nouvelles directives des modèles à faible consommation d'électricité d'Energy Star (1995) pour les ordinateurs).

✔ L'écran devrait consommer au maximum 8 watts s'il est conforme au mode veilleuse VESA-DPMS.

✔ L'imprimante devrait être équipée d'éléments d'économies d'énergie (le mode à faible consommation d'électricité Energy Star pour les imprimantes est de 30 watts pour une à sept pages la minute, et de 45 watts pour 15 pages et plus la minute) ou un dispositif externe d'économie d'électricité.

✔ L'imprimante devrait être conforme au programme Power Smart et porter le logo Power Smart.

✔ S'assurer que les écrans puissent s'éteindre lorsqu'ils sont reliés à l'ordinateur.

✔ On peut tenir compte des éléments qui permettent à l'usager de changer les réglages d'interruption.

✔ Il faudrait accorder préférence aux ordinateurs qui ne sont pas coupés du réseau lorsqu'ils sont en mode veilleuse.

✔ Il faudrait donner préférence aux imprimantes à jet d'encre plutôt qu'aux imprimantes laser si la qualité laser n'est pas essentielle.

✔ Le fabricant devrait produire une copie du protocole d'entente conclu avec l'Environmental Protection Agency (EPA) américaine.

Encourager la réduction des déchets

✔ L'ordinateur devrait être extensible.

✔ Les ordinateurs devraient être facilement démontables pour en favoriser la réutilisation, la remise en état ou le recyclage.

✔ Le fournisseur devrait offrir un programme d'échange pour permettre le recyclage ou la remise en état de l'ordinateur.

✔ Les cartouches d'encre pour les imprimantes devraient être réutilisables et rechargeables.

✔ Vérifier si l'ordinateur ou l'imprimante contient des matières recyclées.

✔ L'emballage devrait être réduit au minimum en mettant sur pied un programme de reprise avec le fournisseur.

✔ L'emballage qui ne peut pas être retourné au fournisseur devrait être recyclable dans le programme existant de recyclage.

✔ Il faudrait donner préférence aux imprimantes qui impriment sur les deux côtés du papier et qui peuvent accepter du papier contenant un pourcentage élevé de contenu recyclé.

Références

Environmental Partners Program, 1995. *Office Green Buying Guide.* Washington, D.C.

Green Seal. ongoing. *Choose Green Report.* Washington.

Ressources naturelles Canada, 1994. *Guide d'achat et d'utilisation d'équipement de bureau éconergétique.* Ottawa, Canada.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada. *NSTL/ SIPSS Benchmark Report : Category 3.OG - ISA 486DX/66 Energy Star Compliance.* Ottawa (Ontario).

USEPA, janvier 1995. *Purchasing An Energy Star Computer.* Washington, D.C.

Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. *Pour une bureautique moins énergivore.*

Renseignements sur le programme Energy Star, téléphone : (202) 775-6650; adresse Internet : http://www.epa.gov/docs/GCDOAR/EnergyStar.html

Renseignements sur le programme PowerSmart, téléphone : (604) 688-4637; adresse Internet : http://www.powersmart.ca/search html

On peut se procurer un manuel sur l'efficacité énergétique auprès de Ressources naturelles Canada. Adressez-vous à Jim Clark : (613) 947-1948; adresse Internet : http://hypernet.on.ca/Nrcan

Suggestions

- L'écran qui consomme le moins d'énergie est l'écran rétro-éclairé à cristaux liquides, suivi d'une matricielle couleur à cristaux liquides, puis d'un écran monochrome cathodique.
- Les ordinateurs portatifs consomment jusqu'à 99 p. 100 moins d'énergie que les ordinateurs de bureau.
- Les imprimantes à jet d'encre consomment jusqu'à 99 p. 100 moins d'énergie que les imprimantes laser.
- La durée de vie d'un ordinateur peut être multipliée par dix si on l'éteint tous les soirs et les fins de semaine.

Photocopieurs

Aperçu général

Les photocopieurs consomment plus d'énergie que n'importe quel autre appareil de bureau (p. ex. ordinateurs, imprimantes laser, télécopieurs). En juillet 1995, les photocopieurs ont été intégrés au programme d'évaluation Energy Star de l'Environmental Protection Agency (EPA) américaine, qui exige que les photocopieurs aient un dispositif intégré qui éteint automatiquement le photocopieur après une certaine période d'inactivité. Cet élément permet de réduire la consommation d'énergie de deux tiers par rapport aux photocopieurs conventionnels. Les photocopieurs qui photocopient recto verso épargnent à la fois les ressources et l'argent.

Réduire la consommation d'énergie

✔ Les photocopieurs devraient porter le logo Green Seal, être homologués Éco-Logo si possible, respecter les directives du Programme de choix environnemental, respecter le programme Energy Star de l'EPA américaine, et porter le logo Energy Star.

✔ Les photocopieurs devraient être équipés d'un dispositif permettant d'économiser l'énergie, qui interromprait l'appareil ou le mettrait en attente s'il n'est pas utilisé pendant un certain temps.

✔ Le fabricant devrait produire une copie du protocole d'entente conclu avec l'EPA.

✔ La puissance nominale de sortie devrait être en cinq modes : branchement, pré-chauffage, impression, inactivité et économie d'énergie.

Les photocopieurs devraient répondre aux exigences d'efficacité énergétique fournies par le programme Green Seal (1995) comme suit :

Encourager la réduction des déchets

✔ Le photocopieur devrait imprimer recto verso et pouvoir utiliser du papier contenant un fort pourcentage de matières recyclées.

✔ Il faudrait donner préférence aux photocopieurs sélectionnant automatiquement la taille du papier pour réduire les déchets de papier.

✔ Il faudrait donner préférence aux photocopieurs munis d'un système automatique implicite qui ramène le guide de sélection à un exemplaire, etc.

✔ Les cartouches d'encre devraient être réutilisables et rechargeables.

✔ Il faudrait réduire l'emballage au minimum en mettant sur pied un programme de reprise par le fournisseur.

✔ L'emballage qui ne peut pas être rendu au fournisseur devrait être recyclable dans le cadre du programme de recyclage existant.

✔ Le photocopieur devrait être facile à démonter pour encourager la réutilisation, la remise en état ou le recyclage.

✔ Le fournisseur devrait offrir un programme d'échange pour permettre la remise en état ou le recyclage des photocopieurs.

✔ Vérifier si le photocopieur contient des matières recyclées.

Références

American Council for an Energy-Efficient Economy (ACEEE), 1994. *Guide to Energy-Efficient Office Equipment.* Berkeley, California.

Suggestions

- Les puissances nominales de sortie des photocopieurs vous permettront de comparer la consommation d'énergie de différents photocopieurs.
- Choisissez la taille du photocopieur qui répond le mieux à vos besoins de photocopie, parce que la consommation augmente avec la capacité de volume de copies et la vitesse.
- Servez-vous de l'un des plateaux à papier pour y garder le papier utilisé pour les photocopies brouillons.
- Les petits photocopieurs personnels consomment parfois seulement un quart de l'énergie d'un photocopieur de taille moyenne.
- L'évaluation du coût tout au long du cycle de vie vous aidera à définir les économies à long terme en réduisant vos frais d'énergie.
- L'énergie consommée par les ordinateurs peut être sensiblement réduite si l'on éteint les appareils le soir et les fins de semaine.
- L'information sur le programme Energy Star propre aux photocopieurs est disponible à l'adresse Internet suivante : http://www.epa.gov/docs/GCDOAR/EnergyStar.html, ou au téléphone : (202) 775-6650.

Critères de l'étape n° 1 (en vigueur du 1er juillet 1995 au 30 juin 1997)		
Vitesse du photocopieur (copies/minute)	**Mode veilleuse et délai implicite du mode veilleuse**	**Mode duplex automatique**
Lente (1<c/m <20)	< 5 W au bout de 30 minutes maximum	S/O
Moyenne (20<c/m <44)	<40 W au bout de 60 minutes maximum	Implicite
Rapide (44<c/m)	<40 W au bout de 60 minutes maximum	Implicite

Critères de l'étape n° 2 (en vigueur à partir du 1er juillet 1997)			
Vitesse du photocopieur (copies/minute)	**Mode faible consommation et temps de récupération**	**Mode veilleuse et délai implicite**	**Mode duplex automatique**
Lente (1<c/m <20)	S/O	< 5 W au bout de 30 minutes maximum	S/O
Moyenne (20<c/m <44)	3.85 x c/m + 5 Temps de récupération = 30s	< 10 W au bout de 60 minutes maximum	Implicite
Rapide (44<c/m)	3.85 x c/m + 5 Temps de récupération recommandé = 30s	< 15 W au bout de 90 minutes maximum	Implicite

Environmental Partners Program, 1995. *Office Green Buying Guide.* Washington.

Programme de choix environnemental, 1995. *Photocopieurs PCE-46-93 (version préliminaire).*

Green Seal, avril 1995. *Environmental Criteria for Office Photocopier Machines.* Washington.

Green Seal, en cours de publication. *Choose Green Report.* Washington.

USEPA, avril 1995. *Introducing ... Energy Star Copiers.* Washington.

Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. *Analyse coûts-avantages des photocopieurs à reproduction automatique recto verso.*

Ressources naturelles Canada. *Guide d'achat et d'utilisation d'équipement de bureau éconergétique,* 1994. Ottawa.

Télécopieurs

Aperçu général

Il y a dix ans, l'équipement de bureau, y compris les télécopieurs, les photocopieurs, les ordinateurs et les imprimantes représentaient moins de 1 p. 100 de l'ensemble de la consommation d'énergie. Aujourd'hui, ce chiffre atteint parfois 30 p. 100. L'utilisation répandue des télécopieurs a également augmenté la consommation de papier et, en conséquence, la quantité de déchets solides. Or, il y a des moyens d'économiser l'énergie et le papier, et de réduire les déchets.

Réduction de la consommation d'énergie

✔ Les télécopieurs devraient être homologués Éco-Logo et respecter les directives du Programme de choix environnemental.

✔ Le télécopieur devrait être équipé d'un dispositif d'économie d'énergie qui permet de mettre l'appareil en attente avec faible consommation d'énergie s'il n'est pas utilisé pendant un certain temps.

✔ Cette fonction d'attente devrait consommer au maximum 15 watts d'énergie.

✔ Il faudrait donner préférence aux appareils à jet d'encre écoefficaces.

Encourager la réduction des déchets

✔ Il faudrait donner préférence aux modems télécopieurs intégrés si cette solution est pratique.

✔ Le télécopieur devrait utiliser du papier ordinaire plutôt que du papier thermique en rouleau, qui est difficile à recycler en raison de l'enduit chimique dont il est recouvert.

✔ Il faudrait donner préférence aux télécopieurs qui acceptent du papier contenant un pourcentage élevé de matières recyclées.

✔ L'emballage devrait être réduit au minimum en mettant sur pied un programme de reprise avec le fournisseur.

✔ L'emballage qui ne peut pas être retourné au fournisseur devrait être recyclable dans le cadre du programme de recyclage existant.

✔ L'utilisation de cartouches d'encre rechargeables ne devrait pas annuler la garantie ni le contrat de service.

✔ Il faudrait donner préférence aux télécopieurs à jet d'encre, puis aux appareils laser munis d'un dispositif de duplex automatique.

✔ Le télécopieur devrait être facile à démonter pour en encourager la réutilisation, la remise en état ou le recyclage.

✔ Le fournisseur devrait offrir un programme d'échange pour que le télécopieur puisse être remis en état ou recyclé.

✔ Vérifier si le télécopieur contient des matières recyclées.

Références

American Council for an Energy-Efficient Economy (ACEEE), 1994. *Guide to Energy-Efficient Office Equipment.* Berkeley, Californie.

Environmental Partners Program, 1995. *Office Green Buying Guide.* Washington.

Green Seal. *Choose Green Report.* Washington.

Fondation Harmonie. 1991. *Guide pour le milieu de travail - Vers la santé environnementale.* Ottawa (Ontario).

Ressources naturelles Canada. *Guide d'achat et d'utilisation d'équipement de bureau éconergique.*

Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. *Analyse coûts-avantages des télécopieurs à papier ordinaire.*

Suggestions

- Envisager d'installer un modem télécopieur pour les employés afin qu'ils puissent envoyer des télécopies directement de leur ordinateur et réduire ainsi la consommation de papier et l'usure du télécopieur.
- Utiliser des autocollants de transmission par télécopie, des feuilles de télécopie effaçables ou l'endos de papier utilisé comme feuille de transmission pour envoyer les télécopies.
- L'information sur le programme Energy Star est offerte à l'adresse Internet suivante : http://www.epa.gov/docs/GCDOAR/EnergyStar.html, ou au téléphone : (202) 775-6650.

Papeterie de bureau

Aperçu général

Le papier représente l'un des plus gros achats continus du gouvernement. Il en achète pour environ 39 millions de dollars par an, ce qui représente l'une des meilleures occasions pour les organismes gouvernementaux d'appuyer et de promouvoir le marché du recyclage en achetant du papier contenant des matières recyclées après consommation et en recyclant le papier déjà utilisé.

Augmenter le contenu recyclé

✔ La papeterie devrait être homologuée Éco-Logo et respecter les directives du Programme de choix environnemental.

✔ La papeterie devrait indiquer l'information sur les matières recyclées, le cas échéant.

✔ Les fournisseurs devraient offrir une preuve du respect des programmes environnementaux (p. ex. Choix environnemental, Green Seal).

✔ Il faudrait donner préférence aux contenus recyclés post-consommation plus importants si les normes de performance sont respectées.

Encourager la réduction des déchets

✔ Les expéditions devraient contenir un emballage minimal ou un emballage qui peut être renvoyé au fournisseur, être réutilisé sur place ou recyclé dans le cadre du programme existant de recyclage.

✔ La papeterie ne devrait pas contenir d'enduit ou de matière laminée, ce qui la rend difficile à recycler.

✔ Les manufacturiers et les fournisseurs devraient respecter les politiques et les objectifs du Protocole national sur l'emballage et du Code canadien de bonnes pratiques d'emballage.

✔ Il faudrait éviter les reliures non recyclables, ainsi que les produits adhésifs et les couleurs.

Encourager la lutte contre la pollution

✔ Toutes les émissions devraient être contrôlées afin de respecter les règlements fédéraux, provinciaux ou ceux des États qui sont les plus stricts.

✔ Les produits de papier devraient être blanchis sans chlore.

✔ Les enveloppes devraient contenir des colles à base d'eau et aucune fenêtre de plastique ou de cellophane, ce qui les rend parfois difficiles à recycler.

✔ Si le blanchiment est inévitable, les procédés de blanchiment à l'oxygène ou à l'hydrogène sont acceptables.

✔ Tous les produits de papier ne devraient pas contenir de bois provenant de programmes de foresterie non viables ou de bois provenant de peuplements mûrs.

Références

British Communications, juin 1993. *BT Environmental Specifications for Paper Procurement.* Londres, Royaume-Uni.

Environnement Canada, octobre 1992. *Loi sur la protection de l'environnement* - article 8.(1) (b).

Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse (GIPPER). *GIPPER's Guide to Environmental Purchasing.* Toronto (Ontario). Édition de 1995.

Fondation Harmonie, 1991. *Guide pour le milieu de travail - Vers la santé environnementale.* Ottawa (Ontario).

Metropolitan Toronto. 1993. *A Guide to Institutional Purchasing.* Toronto (Ontario).

United States Environmental Protection Agency, mai 1995. *Recovered Materials Advisory Notice.* Washington.

Directives du Programme de choix environnemental.

Suggestions

- Avant d'acheter de grandes quantités de papier neuf, essayez un petit paquet dans différents secteurs et avec différents appareils de bureau.
- Le Programme de choix environnemental élabore des directives à critères multiples pour le papier fin, le papier converti et le papier enduit. L'OCP évalue le procédé de fabrication, y compris l'utilisation de produits chimiques, les décharges d'effluent et la toxicité.

Éclairage et ampoules électriques

Aperçu général

Un grand nombre de programmes ont été mis sur pied pour promouvoir les économies d'énergie dans les immeubles de bureaux du gouvernement. C'est là un signe encourageant si l'on tient compte que l'éclairage à lui seul utilise de 40 à 60 p. 100 de l'énergie consommée dans un immeuble à bureaux. Une manière de réduire la consommation d'énergie consiste à installer des ampoules et des lampes à faible consommation énergétique.

Économies d'énergie

✔ Les appareils d'éclairage devraient être homologués Éco-Logo et respecter les directives du Programme de choix environnemental, dans la mesure du possible.

✔ Utiliser des ampoules et des lampes qui respectent la norme minimale d'éclairage pour la tâche en question, au coût le moins élevé possible tout au long du cycle de vie.

✔ Les ballasts électroniques sont préférables dans la mesure du possible.

✔ Utiliser des ampoules fluorescentes compactes ou des fluorescents à tube dans la mesure du possible.

✔ Acheter des équipements avec des pièces remplaçables.

Réutiliser les ballasts.

Références

The Body Shop, avril 1995. *Environmental/Ecological Guidelines for Buyers.*

Fondation Harmonie, 1991. *Guide pour le milieu de travail - Vers la santé environnementale.* Ottawa (Ontario).

Directives du Programme de choix environnemental.

The GIPPERS's Guide to Environmental Purchasing, édition de 1995.

Hydro-Ontario. *Lighting Reference Guide.*

Modèles de politiques d'approvisionnements

Aperçu général

Le gouvernement fédéral a adopté une politique générale de gestion du matériel par la voie du Conseil du Trésor qui fait la référence suivante à l'environnement :

Le gouvernement a pour politique que les ministères prévoient, acquièrent, entreposent, transportent et éliminent le matériel d'une manière propice aux objectifs environnementaux de l'État. Les gestionnaires hiérarchiques et les gestionnaires de matériel doivent tenir compte des considérations environnementales dans tous les aspects de la gestion du matériel, de la planification à l'acquisition, l'utilisation et l'élimination du matériel.

Certains ministères, tels qu'Environnement Canada, Transports Canada, Statistique Canada et la Chambre des communes sont allés plus loin en adoptant de nouvelles politiques ou en modifiant les politiques gouvernementales existantes pour doter les gestionnaires de matériel et les gestionnaires hiérarchiques de directives plus claires sur les aspects environnementaux de l'achat de produits et services. Ces ministères ont remporté le plus vif succès dans les approvisionnements écologiques. Néanmoins, la majorité des ministères fédéraux et la plupart des organismes d'autres secteurs n'ont pas encore franchi cette étape.

Un modèle de politique d'approvisionnements écologiques, basé sur toutes les politiques examinées par le Groupe de travail, peut s'avérer utile. Un modèle de politique devrait contenir au moins les cinq parties suivantes distinctes :

1. Énoncé des perspectives d'avenir

Un énoncé des perspectives d'avenir précise clairement l'objectif et les motifs du choix des achats écologiques. Il devrait être clair, concis et ciblé. Il ne suffit pas à lui seul en tant que politique, mais devrait plutôt, dès le départ, donner le ton à l'élaboration d'une politique. Il devrait être communiqué clairement aux employés et aux fournisseurs. Voici des exemples marquants :

La ***Compagnie Quaker Oats du Canada Limitée*** *croit qu'un environnement sain et une économie saine vont de pair. À cette fin, nous intégrerons la prise de décision économique et environnementale dans tous les aspects de la planification et de l'exploitation de notre entreprise, y compris dans le choix de nos fournisseurs de matériaux et de services (voir un modèle de l'ensemble de la politique au tableau 1).*

Xerox *se préoccupe de la protection de l'environnement, ainsi que de la santé et de la sécurité de ses employés, de ses clients et de ses voisins. Cet engagement s'applique à l'échelle mondiale dans le développement de nouveaux produits et procédés.*

Nous, chez ***Black et Decker Canada****, veillons à la qualité et à la salubrité de l'environnement, et nous sommes convaincus que c'est d'une importance primordiale pour nos employés, leur famille, nos collectivités et nos clients. À cette fin, nous... [une liste d'objectifs figure ici].*

2. Description de la politique générale

Une description générale de la politique devrait suivre l'énoncé des perspectives d'avenir. Ce devrait être un énoncé général des objectifs concernant l'environnement et la prise de décisions en matière d'approvisionnements.

Voici quelques exemples précis :

Selon la politique de ***Transports Canada****, les gestionnaires assureront que leurs activités et leurs décisions ont le moins d'effets négatifs possibles sur l'environnement.*

De la ***Chambre des communes*** *: Pour sensibiliser davantage le public et utiliser davantage des produits écologiques, le gestionnaire responsable, en collaboration avec la Direction des achats, révise régulièrement les contrats, les offres permanentes et les spécifications des appels d'offres pour les biens et services, afin de*

Tableau 1

La Compagnie Quaker Oats du Canada Limitée

Fabricants sous-traitants, emballeurs et associés commerciaux

Politique environnementale

La Compagnie Quaker Oats du Canada Limitée est convaincue que la salubrité de l'environnement et de l'économie vont de pair. À cette fin, nous intégrerons la prise de décision environnementale dans tous les aspects de la planification et de l'exploitation de notre entreprise, y compris dans le choix de nos associés commerciaux.

À cette fin, nous exigeons que les fabricants sous-traitants ou les emballeurs, ainsi que les associés commerciaux de Quaker Canada se montrent prêts à prendre les responsabilités environnementales qui s'imposent en dirigeant leurs activités de manière à respecter toutes les lois environnementales et les exigences réglementaires, voire au-delà.

En conséquence, les fabricants sous-traitants, les emballeurs et les associés commerciaux de Quaker Canada sont tenus :

- d'accepter le principe général d'une attitude de bon citoyen respectueux de l'environnement;
- d'être ouverts à une évaluation environnementale de Quaker Canada;
- d'informer immédiatement Quaker Canada de tout incident environnemental qui pourrait se répercuter sur Quaker Canada, y compris des problèmes de respect des règlements ou de préoccupations du public.

Quaker Canada se réserve le droit de mettre fin à toute entente contractuelle avec tout fabricant sous-traitant, emballeur ou associé commercial qui ne respecte pas les lois et règlements environnementaux.

Attestation de respect de la politique environnementale.

_____Signature _____Date

Nom et titre _____ _____

veiller que, dans tous les cas où cela est justifiable sur le plan économique, les spécifications prévoient l'utilisation de produits et services ... [une liste de critères généraux figure ici].

***Déclaration de principes de GIPPER** : Afin de contribuer à la réduction des déchets, développer davantage les achats écologiques et y sensibiliser le public, les acquisitions de biens et services garantiront que, dans la mesure du possible, les spécifications sont modifiées pour prévoir un usage répandu de produits durables, de produits réutilisables et de produits (y compris ceux qui servent dans les services) qui contiennent la quantité maximale de déchets après consommation ou de contenus recyclables, sans porter gravement atteinte à la vocation du produit ou du service. Il est reconnu que l'analyse du coût s'impose si l'on veut s'assurer que les produits soient offerts à des prix compétitifs.*

3. Critère général applicable à tous les approvisionnements

La politique devrait faire référence à des objectifs environnementaux qui puissent s'appliquer à toutes les activités et qui soient conformes à un système de gestion de l'environnement ou à des principes de développement durable. Ces critères généraux devraient être axés sur la réduction des déchets, les économies d'énergie, la hiérarchie des 3R, la réduction des émissions, l'évaluation des procédés de production et le respect des règlements, de la législation et des directives facultatives.

Voici d'autres exemples :

***Quaker Oats** se réserve le droit de mettre fin à toute entente contractuelle avec tout fournisseur qui ne respecte pas les lois et règlements environnementaux.*

*Du **comté de Volusia, en Floride** : Tous les achats de produits consommant de l'énergie devront tenir compte de la quantité et des types d'énergie utilisée, des effets éventuels de pollution, et des sources d'énergie alternatives pendant l'élaboration des spécifications.*

*Du **comté de King, État de Washington** : Tous les ministères, bureaux et organismes devront utiliser et exiger que leurs entrepreneurs et consultants utilisent des produits fabriqués avec la quantité maximale possible de matériaux récupérés, en particulier de matériaux après consommation.*

4. Directives propres à un produit

Le modèle de politique peut être présenté sous forme d'un ensemble et comprendre des directives précises en annexe. La politique d'Environnement Canada comprend deux annexes : l'une d'elles énumère toutes les directives du Programme de choix environnemental, tandis qu'une autre énumère quatre domaines cibles précis d'approvisionnements écologiques et énonce les critères propres à chacun de ces domaines. The Body Shop présente un certain nombre de directives relatives aux produits et services dans les annexes à sa politique des approvisionnements.

Toute information propre au produit devrait figurer indépendamment de la politique proprement dite. Cette information est sujette à des changements. Il est habituellement beaucoup plus difficile de modifier une politique que de modifier des procédures ou des directives. En fait, la politique devrait indiquer clairement que les directives propres à un produit seront mises à jour au besoin.

5. Information de base

L'information de base devrait exposer les motifs pour lesquels l'organisme a adopté des critères environnementaux. Cette information devrait être indépendante du reste de la politique et se présenter sous forme d'annexe ou de préambule. C'est un ajout utile, du fait qu'il peut contribuer à assurer que les employés et la haute direction continuent de respecter cette politique. Dans le préambule de sa politique générale d'approvisionnements écologiques, l'État du Minnesota a intégré des clauses «attendu que» :

Attendu que le volume de matériaux éliminés dans les installations de déchets a augmenté d'année en année.

Attendu qu'il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux lieux d'enfouissement et d'autres installations de déchets, et ...

Méthodes de vérification des produits et des fournisseurs, et formulaires types

Aperçu général

Un nombre croissant d'acheteurs veulent vérifier les prétentions environnementales formulées par leurs fournisseurs. Les procédures de vérification ont été élaborées par des organismes individuels et des groupes d'homologation indépendants, tels que le Programme de choix environnemental, pour les réclamations relatives aux produits et services.

Une autre tendance consiste à regarder au-delà des produits et services, et à tenir compte de la manière dont une entreprise fonctionne et intègre des méthodes de gestion efficaces de l'environnement. De nouveaux programmes tels que la série ISO 14000 et Z750 de l'Association canadienne de normalisation contribueront à normaliser les méthodes de gestion de l'environnement à l'avenir. Cette section met en relief les éléments majeurs de ces trois approches et présente quelques modèles.

1. Initiatives des organismes

Les formulaires de vérification peuvent servir à évaluer les qualités environnementales d'un produit ou d'un service, ou la performance et les réclamations environnementales du produit, du fabricant ou de la compagnie de services.

Formulaire de vérification d'un produit ou d'un service

Les formulaires de vérification ou les listes de contrôle environnemental peuvent être généraux ou propres à un produit. Ils devraient au minimum comprendre les éléments suivants :

- une reconnaissance du fait que le produit est homologué par un organisme indépendant d'étiquetage écologique;
- la proportion de matières recyclées (après consommation et avant consommation);
- la durée de vie prévue du produit (relative à la durabilité et aux garanties);
- la notification des substances chimiques ou dangereuses que contient le produit;
- la quantité d'emballage requis pour le produit;
- la possibilité de réparer ou de recycler le produit après sa vie utile;
- une déclaration du fournisseur attestant que l'information fournie est exacte;
- le taux ou le degré de consommation ou d'apport des ressources (c.-à-d. énergie, eau);
- l'information fournie par le fournisseur devrait être assortie de pièces justificatives et de signatures des dirigeants certifiant l'exactitude de cette information.

Un modèle de formulaire de vérification générale figure au tableau 2; il a été fourni par G.I.P.P.E.R. (Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse). En outre, un formulaire plus détaillé figure au tableau 3; il a été fourni par Ressources humaines Canada (autrefois Emploi et Immigration Canada).

Formulaires de vérification de performance environnementale

Depuis longtemps, les sociétés rédigent leurs propres formulaires de vérification pour évaluer la prise de responsabilités environnementales et la performance d'un fournisseur ou d'un fabricant sur ce plan. Cette méthode pourrait changer radicalement à l'avenir, avec la mise sur pied de systèmes de gestion de l'environnement plus normalisés.

Les formulaires de vérification de performance couvrent un certain éventail d'activités :

- élaboration d'un énoncé de politique environnementale;
- engagement de la haute direction et du personnel dans les programmes environnementaux;
- élaboration d'un système de gestion de l'environnement et d'un statut;
- efforts de formation du personnel;
- gestion des produits chimiques et des matières dangereuses;
- acquisition de certificats d'approbation et de permis;
- surveillance des émissions, des effluents et des déchets;

- conservation des ressources et efforts de gérance des produits;
- respect de la réglementation environnementale.

Bell Canada est en train d'évaluer un formulaire de vérification (voir tableau 3) pour ses fournisseurs.

Quaker Oats exige également que le fournisseur signe une déclaration confirmant son engagement à prendre ses responsabilités en matière d'environnement et à respecter toutes les lois et toute la réglementation environnementales appropriées.

2. Programmes de vérification environnementale

Plusieurs programmes indépendants de vérification ont vu le jour au cours des dernières années, visant à promouvoir la normalisation des prétentions environnementales pour les produits et services. Leurs méthodes d'évaluation sont décrites de manière plus détaillée dans le premier chapitre du présent rapport. Les groupes qui sont en tête de file y figurent avec leurs coordonnées dans la partie consacrée aux répertoires.

Programmes d'étiquetage écologique

Les deux principaux programmes d'étiquetage écologique sont le Programme de choix environnemental au Canada, maintenant géré par TerraChoice Environnemental Services Inc., et le programme Green Seal aux États-Unis. Ces deux programmes testent des produits et services par rapport à des normes environnementales déjà élaborées. Les produits doivent respecter ou dépasser des normes minimales pour pouvoir porter le logo Choix environnemental ou le logo Green Seal. Plusieurs autres pays gèrent des programmes semblables d'étiquetage écologique.

Deux programmes parallèles mesurent la conservation de l'énergie : Power Smart au Canada, et Energy Star aux États-Unis. Ces programmes établissent des normes de conservation de l'énergie pour des produits désignés et procèdent à leur évaluation. Des produits et services qui respectent ou dépassent leurs normes se voient attribuer le logo du programme ou le sceau d'approbation.

Pour plus d'information, communiquer avec :

Programme de choix environnemental
Ottawa (Ontario)
(613) 247-1900

The Green Seal Program
Washington
(202) 331-7337

The Power Smart Program
Vancouver (Colombie-Britannique)
(604) 688-4637

The Energy Star Program
Washington
(202) 775-6650

Alliances Buy-Recycled

Une alliance de personnes et de groupes s'intéressant à promouvoir l'utilisation de produits fabriqués avec des matières recyclées a d'abord été conçue et formée aux États-Unis par la voie de la Buy-Recycled Business Alliance, organisme à but non lucratif mené par le milieu industriel. Le Canada a suivi en 1994 avec la Canadian Buy Recycled Alliance (CBRA). Les membres s'engagent à acheter des produits contenant des matières recyclées et à intégrer des matières recyclées dans la fabrication des produits.

Pour plus d'information, communiquer avec :

Canadian Buy-Recycled Alliance
Toronto (Ontario)
(416) 594-3461

Buy-Recycled Business Alliance
Washington
(202) 625-6406

Programmes d'exploitation forestière viable

Le Forest Conservation Program, mis sur pied par Scientific Certification Systems, organisme scientifique multidisciplinaire de Californie, suscite un intérêt croissant parmi les sociétés et les organismes qui ont à coeur la gestion viable des forêts. Ce programme mesure la performance environnementale des sociétés forestières, ainsi que leur gestion forestière. Les sociétés qui atteignent un résultat minimum d'après ces critères d'évaluation se voient attribuer une homologation. Voir le premier chapitre du présent rapport pour plus de précisions.

Pour plus d'information, communiquer avec :

Scientific Certification Systems
Oakland, California
(510) 832-0359

3. Tendances futures

Les systèmes de gestion de l'environnement gagnent du terrain

À l'avenir, les systèmes de gestion de l'environnement devraient faire partie intégrante des activités de toute entreprise. L'Association canadienne de normalisation (septembre 1994) définit un système de gestion de l'environnement comme suit :

> *un processus interactif constant de planification qui consiste à définir, à étayer de documentation et à améliorer constamment les moyens requis, tels que : ressources, formation, systèmes d'information, procédés et méthodes d'exploitation, documentation, mesurage, et critères de surveillance.*

Un système de gestion de l'environnement charge l'entreprise d'évaluer, de surveiller et de doser ses activités de manière à ce qu'elles contribuent à assainir l'environnement.

Un système de gestion de l'environnement porte sur les activités suivantes des entreprises :

- politique environnementale et déclaration de mission;
- appui de la haute direction et du conseil d'administration en faveur des politiques et des programmes environnementaux;
- évaluation des impact environnementaux des activités;
- procédures d'enregistrement et de contrôle des exigences juridiques et autres;
- procédures d'élaboration et de contrôle des objectifs environnementaux;
- prise de responsabilité de la performance environnementale;
- procédures de communication efficace des questions environnementales à l'échelle interne et externe;
- documentation environnementale justificative et procédures de production de rapports;
- programme de formation appropriée pour le personnel;
- mesures d'urgence;
- vérifications environnementales et révision de la gestion.

Séries ISO 14000

Pour aider les sociétés à concevoir un système efficace de gestion de l'environnement, plusieurs initiatives sont en cours en vue d'élaborer une approche plus reconnue et plus normalisée. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est en train d'élaborer la série ISO 14000, qui consiste dans une approche globale d'une bonne gestion environnementale.

La série ISO 14000 comprend les nouvelles normes environnementales suivantes :

> *Systèmes de gestion de l'environnement (séries 14000 et 14001)*
>
> *Vérification environnementale (séries 14010, 14011, 14012)*
>
> *Étiquetage écologique (séries 14024)*
>
> *Évaluation du cycle de vie (séries 14040)*
>
> *Aspects environnementaux des normes des produits (séries 14060)*

La série des systèmes de gestion de l'environnement est censée être achevée en 1997, ce qui donnera aux entreprises l'occasion de subir une évaluation rigoureuse si elles veulent devenir membre accrédité de la série 14000.

D'autres programmes du même type comprennent :

> *Normes britanniques - Spécification des systèmes de gestion de l'environnement BS 7750;*
>
> *Association canadienne de normalisation - système facultatif de gestion de l'environnement Z750-94.*

À l'avenir, une simple question sur l'homologation des systèmes de gestion environnementale aidera les acheteurs à définir si une société a atteint un degré normalisé et reconnu de performance environnementale. Ceci contribuera à donner des chances égales à toutes les entreprises et à établir une base pour confirmer les normes minimales de performance environnementale concernant les achats.

Tableau 1: Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse (GIPPER)

Vérification des qualités écologiques du contenu d'un produit

Ce document fait partie de notre numéro de devis : _____

Ce formulaire a pour but de déterminer les qualités écologiques du contenu d'un produit ou l'homologation d'un produit à l'aide d'un symbole Éco-Logo. L'entreprise assume toute responsabilité pour l'intégrité de l'information fournie.

Nom du produit :

1. Le produit porte un symbole Éco-Logo : ❑ Oui ❑ Non Directive du Programme de choix environnemental nos _____ ***Remplissez le point 2, 3 ou 4 selon le cas***

2. Le contenu recyclé du produit est fait de : ***Remplissez si vous avez répondu non au point 1***

Matériau post-consommation		Matériau récupéré	
% Composition	Type de matériau	% Composition	Type de matériau

DÉFINITIONS

Les matériaux post-consommation signifient seulement les produits qui ont été utilisés jusqu'à leur usage final et qui ont été séparés ou détournés des déchets à des fins de collecte, de recyclage et d'élimination.

Les matériaux récupérés signifient les matériaux et les sous-produits récupérés ou détournés des déchets, mais ne comprennent pas les matériaux et les sous-produits produits par un procédé original, et habituellement réutilisés dans le cadre de ce procédé, tels que cassés de papeterie ou déchets de transformation. Les matériaux de papier récupérés comprennent parfois des déchets produits dans la fabrication des enveloppes, dans les rognures, les rebuts d'imprimerie, les fins de rouleau, les papiers rames, les inventaires désuets et les stocks inutilisés.

3. Produit ***Remplissez et fournissez des pièces justificatives uniquement si la réponse au point 1 est non***

a) Conforme à : _____ Normes de performance (écrivez le nom de la norme en lettres majuscules)

Établi par : _____ (écrivez le nom de l'organisme gouvernemental émetteur, etc., en lettres majuscules)

b) Respecte les qualités écologiques précises :

Qualités	Effets environnementaux

c) Données de test ci-jointes (précisez) :

4. Sceau d'homologation environnementale : **Éco-Logo** la marque officielle d'Environnement Canada est un sceau environnemental d'approbation attribué par le Programme de choix environnemental aux produits et services considérés comme plus écologiques par rapport à d'autres produits et services du même genre, et il est assorti d'une image environnementale commercialisable.

Veuillez répondre OUI ou NON si votre entreprise :

a) A fait une demande d'Éco-Logo : ____ Date : _____ Directive du Programme de choix environnemental nº : _____

b) A l'intention de faire une demande d'Éco-Logo : _____ Directive du Programme de choix environnemental nº : _____

Si la réponse est NON, exposez brièvement les motifs :

Je certifie en parfaite connaissance de cause que le contenu, l'homologation, les normes, les qualités environnementales et les effets de notre produit sont conformes à ce qui est indiqué sur le présent formulaire et que, le cas échéant, le contenu de nos produits est conforme aux définitions énoncées ci-dessus.

Nom de l'entreprise :	Téléphone :
Adresse postale :	Code postal :
Titre du signataire :	Nom du signataire (en majuscules) :
Date :	Signature :

Tableau 2 : Déclaration de qualités écologiques des produits et services
Emploi et Immigration Canada

La déclaration de qualités écologiques des produits et services doit être remplie par le fournisseur de produits ou de services.
Nous considérerons ce formulaire comme faisant partie intégrante de l'étiquette de votre produit : il sera soumis aux mêmes lois et règlements que le reste de l'étiquette de votre produit. Si l'espace réservé à des renseignements complémentaires est insuffisant, n'hésitez pas à joindre des pages supplémentaires.

IDENTIFICATION DU PRODUIT

Fournisseur :

Nom du produit :

Type de produit :

RESSOURCES/RECYCLAGE

Contenu total recyclé :

Contenu recyclé post-commercial :

Contenu recyclé post-consommation :

Ce produit-il porte-t-il l'Éco-Logo de Choix environnemental?
Si oui, veuillez indiquer le numéro d'identification d'Éco-Logo.

Les qualités environnementales de votre produit ont-elles été vérifiées par un autre procédé de vérification de produits établi?

Si oui, veuillez indiquer le procédé ou le groupe de vérification qui a vérifié ces qualités.

Votre produit est-il plus éconergique que d'autres produits ou des produits précédents?
Si oui, précisez.

La fabrication de votre produit fait-elle appel à moins de ressources que des modèles semblables ou précédents? (c.-à-d. : moins d'énergie, moins d'eau, moins de matériaux, ou réduction des déchets produits au cours de la fabrication). Si oui, précisez.

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA DÉFINITION DES TERMES CI-JOINTS.

Quelle est la durée de vie prévue pour ce produit?

Quelle est la bonne méthode d'élimination de ce produit après utilisation?

Ce produit est-il entièrement ou partiellement recyclable? (Cet élément ne sera considéré comme un avantage environnemental que s'il n'y a pas de limites géographiques ou économiques au recyclage de votre produit.)

Ce produit est-il extensible? Si oui, précisez.

Veuillez indiquer des renseignements précis sur les conditions de garantie et de réparation de votre produit.

Les pièces et le service sont-ils disponibles dans toutes les régions de l'Ontario?

Quel est le coût moyen des pièces et du service dans toutes les régions de l'Ontario?

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

Ce produit est-il considéré comme un matériau dangereux (selon la législation du SIMDUT ou de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*)? Si oui, précisez.

Veuillez joindre une copie de la Fiche technique santé-sécurité (FTSS) du produit. *JOINTE* *NON JOINTE*

Ce produit est-il toxique pour les êtres humains? Si oui, veuillez indiquer à quelle dose ou à quel ratio il est considéré comme toxique.

Ce produit est-il toxique pour la faune et la flore aquatiques? Si oui, veuillez indiquer à quelle dose ou à quel ratio il est considéré comme toxique.

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA DÉFINITION DES TERMES CI-JOINTS.

Ce produit est-il inflammable? Si oui, veuillez préciser les conditions à assurer pour éviter un incendie.

Ce produit est-il biodégradable? Si oui, veuillez préciser les conditions environnementales et le temps requis pour une dégradation partielle et complète.

Les sous-produits de la dégradation sont-ils inoffensifs pour l'environnement?

EMBALLAGE

Veuillez indiquer le matériau d'emballage employé.

Contenu total recyclé* du matériau d'emballage :
Contenu recyclé post-commercial* du matériau d'emballage :
Contenu recyclé post-consommation* du matériau d'emballage :

Votre matériau d'emballage est-il conçu en vu d'être réutilisé (c.-à-d. : bouteilles rechargeables, emballages d'expédition réutilisables). Si oui, précisez.

Votre matériau d'emballage est-il recyclable? (Cet élément ne sera considéré comme un avantage environnemental que s'il n'y a pas de limites géographiques ou économiques au recyclage de votre produit.)

Irez-vous chercher le matériau d'emballage et les palettes? Si oui, précisez.

*VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA DÉFINITION DES TERMES CI-JOINTS.

Si vous utilisez des flocons de mousse plastique, sont-ils solubles dans l'eau?

Votre entreprise a-t-elle adopté une politique de réduction de l'emballage conformément au Protocole national d'emballage? Si oui, précisez.

AUTORISATION DU FOURNISSEUR

NOM DU FOURNISSEUR :

TITRE DU FOURNISSEUR :

Les renseignements recueillis sur ce formulaire peuvent être accessibles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information.*

_____ au nom de _____

Signature Société

CE FORMULAIRE EST IMPRIMÉ SUR DU PAPIER QUI CONTIENT 50 P. 100 DE MATIÈRES RECYCLÉES ET 10 P. 100 DE FIBRES POST-CONSOMMATION.

DÉFINITION DES TERMES

CONTENU RECYCLÉ : matière qui a été détournée du flux de déchets et réusinée. Il s'agit de déchets industriels, commerciaux, institutionnels ou ménagers. Le recyclage des déchets post-commerciaux et post-consommation est envisageable, contrairement au recyclage des matières intégrées qui sont couramment transformées sur les lieux dans le cadre du procédé de fabrication.

CONTENU RECYCLÉ POST-COMMERCIAL : déchets produits par une activité qui convertit un objet en produit de consommation. Par exemple, les rognures d'un fabricant d'enveloppes sont les déchets produits par cette activité qui consiste à convertir le papier en un produit de consommation (enveloppes).

CONTENU RECYCLÉ POST-CONSOMMATION : matière qui a déjà rempli sa fonction de produit de consommation, pour être ensuite détournée du flux de déchets et réusinée. Un produit est considéré comme RECYLABLE si au moins un tiers des consommateurs qui achètent ce produit ont facilement accès aux installations de recyclage, que ce soit par la collecte en bordure de rue ou par les dépôts. Ces définitions reflètent les normes établies par Consommation et Affaires commerciales Canada. Pour plus d'information sur ces normes, veuillez consulter la publication *Guiding Principles for Environmental Labelling and Advertising*, disponible auprès de Consommation et Affaires commerciales Canada.

Tableau 4: Bell Canada - Norme d'approvisionnement — Impact sur l'environnement

Partie A : Exigences

Inscrivez, dans la colonne de droite, le nombre de points correspondant à la réponse que vous avez choisie pour chaque question.

	Note
1. A-t-on fait une étude exploratoire, avec document écrit, sur la façon dont votre entreprise traite les questions environnementales? Oui (8) Non (0)	_____
2. L'entreprise a-t-elle une politique environnementale écrite, concrétisée dans un texte signé par la haute direction? Oui (4) Non (0)	_____
3. La responsabilité globale des questions environnementales relève-t-elle de la haute direction? Oui (2) Non (0)	_____
4. La responsabilité de la mise en application de la politique environnementale est-elle confiée à quelqu'un? Oui (2) Non (0)	_____
5. Des ressources ont-elles été prévues pour l'application de la politique? Oui (2) Non (0)	_____
6. Le programme de formation du personnel comporte-t-il un volet touchant les questions environnementales? Oui (3) Non (0)	_____
7. Dispose-t-on, dans l'entreprise, d'un mécanisme pour répondre aux demandes d'information du public et aux préoccupations relatives aux questions environnementales? Oui (2) Non (0)	_____
8. Avez-vous analysé, puis documenté :	
a) les articles de loi visant les aspects environnementaux en rapport avec les activités de votre entreprise? Oui (2) Non (0)	_____
b) les conséquences importantes sur l'environnement des activités, des produits et des services de votre entreprise? Oui (2) Non (0)	_____
9. L'entreprise s'est-elle fixé des objectifs mesurables et un échéancier pour améliorer sa gestion de l'environnement? Oui (7) Non (0)	_____
10. A-t-elle assorti ces objectifs d'un plan d'exécution, avec un échéancier? Oui (5) Non (0)	_____
11. Est-il possible pour le public de connaître :	
a) votre politique environnementale? Oui (2) Non (0)	_____
b) vos objectifs et les progrès en vue de leur réalisation? Oui (2) Non (0)	_____
c) la liste du système de gestion de l'environnement de votre entreprise? Oui (3) Non (0)	_____
12. Possédez-vous un système officiel et écrit de gestion de l'environnement? Oui (3) Non (0)	_____
13. Votre système de gestion de l'environnement comprend-il l'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants, y compris les entrepreneurs? Oui (4) Non (0)	_____
14. Votre système de gestion de l'environnement est-il implanté à l'échelle : a) de chaque centre (1); b) du pays (2); c) de l'entreprise (3)?	_____
Répondez c) si les installations de votre entreprise sont concentrées en un seul lieu.	
15. Votre entreprise possède-t-elle un programme de contrôle et de révision environnemental, qu'elle applique? Oui (5) Non (0)	_____
Note maximale	**60**

Partie B : Exigences

Inscrivez, dans la colonne de droite, le nombre de points correspondant à la réponse que vous avez choisie pour chaque question.

Note

1. Relativement au produit ou au service que votre entreprise offre, a-t-on effectué une évaluation environnementale de son cycle complet qui :
   a) précise les phases de son cycle? Oui (1) Non (0) _____

   b) identifie ses effets sur l'environnement? Oui (3) Non (0) _____

   c) mesure les effets importants sur l'environnement? Oui (3) Non (0) _____

2. Peut-on dire du produit ou du service que vous désirez offrir à Bell Canada qu'il n'a pas, sur l'environnement, d'effets dommageables liés à l'émission de substances nocives dans l'eau ou dans l'air, comme des hydrocarbures chlorofluorés, des oxydes d'azote ou de soufre, du monoxyde de carbone, de l'ozone, des particules cancérigènes, des hydrocarbures? Oui ___ Non ___
   Dans la négative, veuillez donner des précisions à part, de façon que Bell Canada puisse évaluer la situation propre à votre entreprise. _____

3. L'étiquetage du produit fournit-il à l'utilisateur de l'information pertinente, notamment la mise au rebut? Oui (2) Non (0) _____

4. Les concepteurs de l'emballage ont-ils suivi les directives présentées dans le *Code canadien des bonnes pratiques d'emballage* ou dans tout autre document équivalent (précisez _____)? Oui (2) Non (0)

   Est-ce que l'emballage :
   a) offre le minimum nécessaire de protection environnementale? Oui (2) Non (0) _____

   b) est fait à partir d'un matériau recyclé? Oui (1) Non (0) _____

   c) est recyclable? Oui (1) Non (0) _____

   d) est réutilisable? Oui (2) Non (0) _____

5. Le produit contient-il des substances ou des matériaux qui, à la fin de sa vie utile, pourraient être classés comme déchets dangereux au Québec et en Ontario? Oui ___ Non ___ _____

   Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions à part, de façon que Bell Canada puisse évaluer la situation propre à votre entreprise. _____

6. Le produit est-il fabriqué à partir de matériaux recyclés? Oui (4) Non (0) _____

7. L'article est-il conçu pour permettre le démontage et le recyclage? Oui (4) Non (0) _____

8. Dans quelle mesure le produit peut-il être recyclé (à la fois de façon pratique et économique)? Proportion en poids supérieure ou égale à :
   a) 20 p.100 (1), b) 40 p.100 (20), c) 60 p.100 (3), d) 80 p.100 (4), e) 100 p.100 (5) _____

9. Le retour du produit au fournisseur ou à son distributeur est-il assuré par une structure logistique, en vue de :
   a) sa mise au rebut dans le respect de l'environnement? Oui (4) Non (0) _____

   b) son recyclage? Oui (6) Non (0) _____

Note maximale	**40**
Note totale maximale des parties A et B	**100**

Répertoires

Les répertoires suivants sont classés en quatre catégories courantes, qui s'adressent chacune à un type de clientèle particulier et qui comportent un objectif précis.

1. Produits et services qui ont été vérifiés par une tierce partie

Les produits des fournisseurs qui ont été homologués comme respectant ou dépassant les normes fixées lors d'une vérification indépendante figurent souvent dans un répertoire :

- Environnement Canada. **EcoLogo^{M}-Certified Products Directory.** Ottawa (Ontario), 1995.
  Communiquez avec TerraChoice Environmental Services Inc., (613) 247-1900.

  Ce répertoire donne la liste de tous les produits homologués Éco-Logo conformément au Programme de choix environnemental, qui a établi des directives pour 40 types de produits, dont l'huile à moteur, les peintures au latex et à l'huile, et les couches de bébés. Ces produits doivent également respecter les normes industrielles de rendement. Tous les critères du Programme de choix environnemental sont fixés de concert avec l'industrie, les groupes de protection de l'environnement et des conseillers techniques indépendants. Une agence technique teste tous les produits et veille à leur conformité constante aux normes.

- Power Smart Inc. **Power Smart Product Endorsement Program.** Vancouver, C.-B., 1994.
  Personne-ressource : Moira-Ann Handford, Product Evaluation Engineer, Power Smart Power Product Endorsement Program (604) 688-4637.

  Le programme Power Smart classifie les produits éco-énergiques en sept catégories : appareils électroménagers, enveloppe de bâtiment (matériaux de calfeutrage, isolation, etc.); matériel électrique; dispositifs d'économie d'eau chaude (pommes de douche à débit réduit, etc.); éclairage; produits industriels ou commerciaux (climatiseur ultra-efficace, chauffe-eau, etc.); divers (toiles de piscine). Pour obtenir le sceau Power Smart, les produits doivent respecter ou dépasser des critères précis tels que des normes établies de rendement, des caractéristiques de qualité d'énergie, des normes de sécurité, des normes relatives au fonctionnement, à la conception et à la fabrication.

  Remarque : Le présent répertoire, rempli de jargon technique, n'est pas fait pour le lecteur profane.

- Environmental Protection Agency. **Energy Star Product Endorsement Program.** Washington.
  Communiquez avec l'Environmental Protection Agency, Energy Star Program, (202) 233-9114.

  L'EPA a établi des directives énergétiques pour l'équipement de bureau, y compris pour les ordinateurs, les imprimantes et les télécopieurs. Ce répertoire dresse la liste de tous les produits portant le logo Energy Star de l'EPA. Ces produits doivent également respecter les normes industrielles de rendement. Les critères de l'EPA sont établis de concert avec l'industrie, les groupes de protection de l'environnement, et des conseillers techniques indépendants. L'EPA teste tous les produits et veille à leur conformité constante aux normes.

2. Produits et services auto-certifiés

Ces répertoires dressent la liste des produits et services de fabricants ou fournisseurs qui ont affirmé clairement, sans toutefois que cela ait été vérifié, leur performance sur le plan environnemental. Les répertoires exigent parfois que les membres de la haute direction signent un formulaire de déclaration pour «certifier» que le produit respecte les critères environnementaux spécifiés.

- Recycling Data Management Corporation. **Recycled Products Guide** (RPG). 5e édition, 1993.
  Personne-ressource : Bob Bélanger, Président, Recycling Data Management Corporation (RDMC);
  (613) 448-2383 ou 1-800-267-0707.

  Ce répertoire offre un vaste éventail d'information sur les produits. Les renseignements comprennent le nom de la société, l'adresse, la personne-ressource, le téléphone, le télécopieur, le type de société (fabricant, distributeur, etc.), le contenu recyclé minimal, des remarques particulières et des noms de marque de commerce.

- Canadian Buy-Recycled Alliance (CBRA). **Recycled**

Products Guide. 1re édition, 1995.
Personne-ressource : Wendy Cook, directrice générale intérimaire. 1-800-945-6555 ou (416) 594-3461.

CBRA est un organisme qui offre plusieurs services, y compris un bulletin trimestriel, une liste de membres, un accès à des services de formation, un forum électronique et un manuel qui comprend un répertoire des produits. Le répertoire est publié en deux versions : un premier répertoire canadien national, qui donne la liste de plus de 800 produits et de 400 sociétés, ainsi qu'un répertoire nord-américain, qui comprend près de 6 000 produits et 1 800 sociétés.

- Boston Society of Architects. **The Sourcebook for Sustainable Design : A Guide to Environmentally Responsible Building Materials and Processes,** novembre 1992.
  Personne-ressource : Richard Fitzgerald ou Elizabeth Simmons, Boston Society of Architects (617) 951-1433.

  Ce répertoire offre aux architectes des renseignements utiles sur les produits et matériaux alternatifs de construction disponibles. Il présente également la liste des organismes qui offrent des analyses sur la conservation de l'énergie et de l'eau, sur les produits recyclés et sur les technologies novatrices de construction. Ce répertoire n'évalue aucun des produits ou matériaux de construction énumérés, mais il identifie néanmoins les prétentions des fabricants sur le plan environnemental.

- Sabourin Publishing. **The Canadian Recycling Handbook and Directory.**
  Personne-ressource : Mark Sabourin, Sabourin Publishing, (416) 423-0182.

  Ce répertoire dresse la liste des services et des personnes-ressources pour les entreprises de l'Ontario qui participent directement à l'industrie de l'environnement ou qui cherchent à mettre en œuvre des programmes de recyclage ou de réduction des déchets sur les lieux de travail. Outre sa liste «who's who» dans l'industrie environnementale de l'Ontario, ce répertoire offre également de l'information sur la manière de mener des vérifications sur la gestion des déchets, sur la conception et la mise en œuvre de plans de travail de réduction des déchets, et sur la manière de mettre en œuvre des programme de recyclage des déchets. Les produits qui sont recyclables ou qui sont faits de matières recyclées ont également été définis par la voie d'un questionnaire auto-administré.

- Canadian Environmental Enterprises. **Products & Services Buyer's Guide.** Victoria, Colombie-Britannique, 1994.
  Personne-ressource : Terry Bersord, Green Products and Services Guide. (604) 361-2613.

  Ce répertoire donne la liste des fabricants et distributeurs de produits et services environnementaux dans environ 48 catégories (p. ex. agents d'absorption, presses à emballer, assainissement des tambours, équipement de recyclage, contrôle des déversements). Les entreprises environnementales payent des droits de 300 $ pour les services suivants : parution d'une annonce de 50 mots dans le répertoire, abonnement à un bulletin mensuel, service d'arbitrage en réseau, recherche de marketing personnalisé et sélection d'un système d'appels d'offres ouvert.

- Center for Resourceful Building Technology (CRBT). **A Reference Guide to Resource Efficient Building Elements.** 4e édition. 1994.
  Personne-ressource : Tracy Mumma, Center for Resourceful Building Technology. (406) 549-7678.

  Ce répertoire identifie des matériaux de construction qui respectent les principes suivants d'efficacité des ressources : utilisation efficace des ressources primaires, utilisation des ressources secondaires ou recyclées, économies d'énergie dans la fabrication des produits, proposition d'une alternative au bois de construction de dimension courante, et durabilité tout au long de la vie de la maison. Ce répertoire dresse également la liste des fabricants et met en relief des matériaux de construction spéciaux qui illustrent une utilisation efficace des ressources par la voie de leur fabrication et de leur application.

- The Recycling Council of Ontario (RCO). **3Rs Buyer's Guide for Business : A Guide to Technologies, Products, and Services,** février 1994.
  Personne-ressource : Clarrisa Morowski, Recycling Council of Ontario (RCO),1-800-263-2849.

  Ce répertoire dresse la liste des produits, de l'équipement, des services et des consultants en environnement et en gestion des déchets. Quoiqu'il abonde en termes et clichés environnementaux, il ne permet pas pour autant de clarifier ce qui est préférable sur le

plan écologique. Il n'y a pas assez de précisions sur la proportion de matières recyclées dans un produit, sur la recyclabilité relative d'un produit, ou sur ce que signifie «moins toxique».

- Leclair et Rousseau. **Environmental by Design : A Sourcebook of Environmentally Aware Material Choices.** Volume 1 : Interiors. Hartley and Marks Inc. 1992.
  Communiquez avec Hartley and Marks Inc. Publishers (604) 739-1771.

  Ce répertoire dresse la liste des produits et matériaux de construction qui ont été évalués par rapport à un grand nombre de critères regroupés dans quatre grandes catégories : production, emballage et expédition, récupération des ressources, et aspects sociaux et éthiques. Ces critères comprennent le contenu recyclé, le développement durable, l'efficacité énergétique et le recyclage sur place, les faibles émissions sur place, les dangers minimum d'installation, les qualités réutilisables, récupérables et recyclables, ainsi que les bonnes pratiques commerciales et les programmes de recherche et d'éducation. À l'aide d'un questionnaire auto-administré, on demande aux fabricants de définir l'impact sur la santé humaine et sur la salubrité de l'environnement de leurs produits et matériaux à tous les stades du cycle de vie, ainsi que les politiques et les pratiques de leur entreprise.

3. *Sources d'information générale sur l'environnement*

Ces sources définissent les aspects environnementaux appropriés plutôt que de dresser la liste des produits et services écologiques.

- American Institute of Architects. **Environmental Resource Guide, Technology, Practice and Education.** Washington, 1994 (mise à jour).
  Personne-ressource : John Hope, American Institute of Architects, (202) 626-7300.

  Lecture recommandée pour toute personne s'intéressant aux questions de santé humaine et de salubrité de l'environnement dans le domaine de l'industrie de la construction domiciliaire. Certains des problèmes mis en relief ont trait à l'écologie de la construction, à l'utilisation de l'énergie, à la qualité de l'air à l'intérieur, aux technologies d'économies d'eau et d'énergie, ainsi qu'aux techniques de construction.

- Canadian Almanac & Directory. **Canadian Environmental Directory 1994/1995.** Canadian Almanac & Directory Publishing Company. 4e édition, 1994.
  Personne-ressource : Peter Asselstine, directeur de la publication, Canadian Almanac and Directory Publishing Co. Ltd. (416) 972-6645.

  Ce répertoire dresse la liste des personnes-ressources à tous les paliers du gouvernement, des associations professionnelles et des organismes associés aux questions environnementales, de la législation et des règlements relatifs au comportement environnemental et à la qualité de l'environnement, au financement de la recherche et aux établissements d'enseignement, aux documents de référence technique, et aux calendriers des congrès et des colloques. Il comprend une liste des 1 000 grosses compagnies canadiennes, ainsi qu'un vaste éventail de produits et services environnementaux. Ces données fournissent aux lecteurs un bref aperçu de qui pourrait offrir un produit ou service particulier. L'information sur le profil des entreprises comprend le type d'entreprise (p. ex. fabricant, consultant), le nombre d'employés, la personne-ressource principale, les domaines de spécialisation, les services ou les produits, ainsi que les marchés nationaux desservis.

- Association canadienne des constructeurs d'habitations (CHBA), **Environmental Choices for Home Builders and Renovators,** 1994.
  Personne-ressource : John Broniek, Association canadienne des constructeurs d'habitations. (613) 230-3060.

  Ce guide décrit les problèmes environnementaux relatifs à un vaste éventail de matériaux et produits de contruction domiciliaire, notamment les fenêtres, les portes, les systèmes de chauffage de l'air et de l'eau, les appareils électroménagers, l'éclairage, la finition, la ventilation et l'automatisation domiciliaire. Il précise les types de produits, le rendement, l'installation, le coût, la disponibilité et le marketing de ces produits. Un des éléments intéressants de ce guide est l'ajout d'une liste de contacts et d'autres ouvrages de référence, ainsi que le recours à des illustrations et des graphiques pour comparer les avantages d'un produit par rapport à un autre. Par exemple, le guide se sert d'un graphique en bâtons pour illustrer la différence

entre une lampe fluorescente compacte, une lampe fluorescente écoénergétique et l'ampoule incandescente standard.

- City of Toronto. **Governments Implementing Policies and Purchasing to Eliminate Refuse (G.I.P.P.E.R) : Guide to Environmental Purchasing.** Édition de 1995. Personne-ressource : Ann Carino, Purchasing & Material Supply Division, City of Toronto. (416) 392-7313.

  Le guide GIPPER est conçu pour les professionnels des achats. L'un des objectifs énoncés de ce répertoire consiste à influencer les achats du gouvernement afin d'offrir les marchés nécessaires pour les matériaux récupérés. Cette deuxième édition aide les acheteurs à intégrer les considérations environnementales dans le processus des achats. Elle suggère des critères de catégorie de produits cibles, y compris les produits de nettoyage, le compost, les matériaux de construction et de démolition.

- Gouvernement fédéral du Canada. **Green Procurement Computer- Based Training (CBT) Course.** version 1.0, édition de 1995.
  Personne-ressource : Michael Calvert, Bureau de gérance de l'environnement, Environnement Canada. (613) 997-8346.

  Le guide GIPPER fait l'objet d'une licence pour l'usage exclusif du gouvernement fédéral. Il sert à la fois de cours de formation et de document de référence pour les acheteurs qui cherchent à intégrer les critères environnementaux dans leurs achats quotidiens. Ce cours étudie les exigences juridiques, les termes et définitions, et offre des exemples de produits et services ainsi que des suggestions de mise en œuvre. Les parties réservées aux ressources comprennent un glossaire et les programmes du gouvernement, tandis que la partie consacrée aux références comprend de l'information sur le Programme de choix environnemental, les spécifications du mobilier, ainsi que d'autres guides et d'autres sources d'information.

4. Répertoires supprimés ou désuets

Les répertoires qui figurent dans cette partie sont retirés des canaux de distribution ou désuets. Néanmoins, ils offrent un bon point de départ, parce qu'un grand nombre des articles qui y sont mentionnés sont peut-être encore utilisés. Il est possible de communiquer avec les fabricants ou les prestataires de services pour obtenir de l'information à jour.

- **Directory of Environmentally Sound Products and Services.** Ville de Toronto, en collaboration avec l'Association of Canadian Cities on Environmentally Sound Strategies (ACCESS), 1991.
  Personne-ressource : Ann Carino, Purchasing & Material Supply Division, City of Toronto. (416) 392-7313.

- Industrie, Science et Technologie Canada et Affaires extérieures et commerce international Canada. **Industry and the Environment : Directory of Manufactures of Environmental Products.** Industrie Canada/Affaires étrangères, 1991.
  Personne-ressource : John Mihalus, directeur, Affaires environnementales, Industrie Canada, (613) 954-1890.

  Ce répertoire présente la liste de six grandes catégories de produits et services écologiques. Elles comprennent : produits chimiques, systèmes de chauffage et équipement de chauffage et de refroidissement, équipement de qualité de l'air, équipement de traitement des eaux usées, équipement de gestion des déchets, équipement de surveillance et équipement scientifique. Cette information se borne généralement au nom et à l'adresse de la société. Les produits ne sont pas évalués selon quelque critère que ce soit.

- Stewart's Green Line Ltd. **The Environmental Directory.** Vancouver, C.-B., 1993.
  Personne-ressource : Malcolm McFee. (604) 872-5498.

  Ce répertoire présente la liste des produits, des technologies et services environnementaux, des fabricants et des organismes de protection de l'environnement. Il comprend également des annonces publicitaires de produits et services écologiques particuliers. Ces produits ne sont pas évalués en fonction de quelque critère précis, mais on mentionne certaines qualités environnementales. Ce répertoire est facile à lire et à comprendre. Parmi ses avantages marquants, signalons sa belle présentation et l'utilisation de papier après consommation.

Ressources

1. Critères généraux

Bell Canada. *Norme d'approvisionnement - Impact sur l'environnement.*
Personne-ressource : Rob Bickerdike, (514) 391-8869.
Une norme générale qui remet en question les pratiques environnementales des fournisseurs et l'impact des produits tout au long du cycle de vie. Voir le modèle dans la section de la vérification du présent rapport.

British Gas. ***Environmental Discussion Document. 20.12.93.***
Personne-ressource : K.A. Nixon, 2 Bessborough Gardens, London, UK, SW1V 3JE. Tél. : 0171 821 144/ Téléc. : 0171 611 2136.
Remet en question les fournisseurs selon une série de critères comprenant les questions de gestion, les déversements et les émissions, l'énergie et les déchets.

Quaker Oats Canada. ***Environmental Site Inspection Checklist.***
Personne-ressource : Frank Stewart, (705) 743-6330.
Une série de trois pages de questions destinées aux fournisseurs sur les activités et le respect des règlements.

Council on Economic Priorities. ***The Better World Investment Guide,*** 1991.
Personne-ressource : Steven D. Lyndenberg, (212) 420-1133.

Council on Economic Priorities. ***Shopping for a Better World,*** 1993.
Personne-ressource : Steven D. Lyndenberg, (212) 420-1133.

Environmental Protection Agency. ***Comprehensive Guideline for Procurement of Products Containing Recovered Materials : 40 CFR Part 247.*** Mai 1995.
Personne-ressource : Alberta Messia, Office of Environmental Federal Executive Order. (202) 260-9293.

État du Minnesota, Department of Administration. ***Environmentally-Aware Purchasing Checklist.*** novembre 1991.
Personne-ressource : Laura Milberg/ Ken Brown, (612) 215-0261.
Fournit une liste de contrôle général des critères portant sur neuf facteurs différents dont il faut tenir compte quand on évalue des produits et qu'on élabore un langage des appels d'offres.

2. Exemples de directives précises et de spécifications

Body Shop. ***Environmental/Ecological Guidelines for Buyers,*** avril 1995.
Personne-ressource : Sean Quinn, (416) 441-3202.
Fournit des listes de contrôle qui aideront les acheteurs dans leurs négociations quotidiennes avec les fournisseurs. Les directives couvrent des produits allant des éponges marines au papier recyclé et aux voitures.

City of Santa Monica. ***Toxics Use Reduction Program.***
Rédaction : Brian J. Johnson, Deborah O. Raphael.
Personne-ressource : Environmental Programs Division, (310) 458-2227.
Directives de réduction des produits de nettoyage toxiques et spécifications des produits de nettoyage.

Programme de choix environnemental. ***International Listing of Product and Services Guidelines/Criteria.***
Environnement Canada. 23 janvier 1995.
Personne-ressource : Jacinthe Seguin, Kevin Gallagher (613) 952-9440.
Peut fournir les spécifications servant à déterminer l'admissibilité d'un produit à l'homologation Éco-Logo.

Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. ***Guide pour une construction et une rénovation respecteuses de l'environnement,*** 1995.
Communiquez avec Environnement Canada, (819) 953-0608.

Environmental Research Group. ***BEPAC Building Environmental Performance Assessment Criteria.*** 1993.
Personne-ressource : Peter Horvatis, (905) 546-0831.

Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse. ***G.I.P.P.E.R.'s Guide to Environmental Purchasing,*** octobre 1992.
Personne-ressource : Ann Carino, Department of Purchasing and Supply. (416) 392-7311.
Recommandations et directives sur les approvisionnements écologiques de produits de nettoyage, de compost, de matériaux de construction et de démolition, de peinture, de papier et d'emballage.

Bureau de gérance de l'environnement et OASIS, Services gouvernementaux Canada. ***Critères environnementaux concernant l'ameublement de bureau,*** 1994.
Personne-ressource : Jill Bissenthal, (819) 956-1082.

Travaux publics Canada. ***Environmental Criteria for Building Design,*** mars 1993.
Personne-ressource : Craig Boyle, Services environnementaux, (613) 736-2385.

État de Pennsylvanie. ***Requirements for the Procurement of Products That Contain Recycled Material.***
Personne-ressource : Bill McDowell, (717) 787-5733.

Scientific Certification Systems. ***The Forest Conservation Program : Program Description and 1994 Operations Manual,*** 1994.
Personne-ressource : Debbie Hammel, (510) 832-1415.

État du New Jersey. ***Guide to Public Procurement of Recycled Products,*** 1992.
Personne-ressource : Barbara Derer, (609) 292-2994.

État de Washington. ***Indoor Air Quality Specifications,*** décembre 1989.
Personne-ressource : David Block, Jack L. Brown, (206) 586-5952.
Exigences et spécifications pour une norme acceptable de qualité de l'air à l'intérieur.

3. Emballage

Conseil canadien des ministres de l'Environnement, ***Protocole national de l'emballage,*** 1991.

Fédération canadienne des municipalités. ***Guide de réduction des déchets d'emballage : Réduire les déchets solides au minimum par le biais de pratiques d'approvisionnement efficaces.***
Personne-ressource : Kathy Thompson. (613) 241-5221.
Un outil qui aidera les acheteurs à réduire les déchets d'emballage.

Washington Retail Association. ***Preferred Packaging Procurement Guidelines,*** 1992.
Personne-ressource : Patty Schwegman, (206) 943-9198.

4. Politique des approvisionnements

Gouvernement de l'Alberta. ***Procurement Policy on Environmentally Responsible Products,*** avril 1991.

Alberta Public Works, Supply and Services. ***Continued Focus on Green Products and Practices,*** décembre 1992.

City of Toronto. Management Services Department, ***Purchasing and Material Supply Division. Environmental Initiatives.*** Avril 1994.
Personne-ressource : Lou Pagano, Department of Purchasing and Supply. (416) 392-7311.
Un sommaire de l'initiative d'achats écologiques de la Ville de Toronto.

King County. ***Model Recycled Product Procurement Policy.*** King County Purchasing Agency. Seattle, WA.
Personne-ressource : Solid Waste Division, (206) 296-4471.
Offre un exemple d'un modèle de politique concernant les produits recyclés.

Association canadienne de normalisation (CSA). ***Environmentally Responsible Procurement ("Green Procurement").*** Z766-95, janvier 1995.
Personne-ressource : CSA., Ahmed Husseini, (416) 747-4000.
Conçu pour aider les organismes à mettre en œuvre et à maintenir un plan d'approvisionnements qui tienne compte de l'environnement.

Centre for Study of Responsive Law. ***Forty Ways to Make Government Purchasing Green.*** Rédaction : Eleanor J. Lewis, Eric Weltman. 1992.
Personne-ressource : Alicia Colver, (202) 387-8030.

KPMG-UK. ***Buying Into the Environment : Guidelines for Integrating the Environment Into Purchasing and Supply.*** 1994.
Communiquez avec : Business in the Environment, 8 Stratton St. London, UK W1X 6AH, tél. : 44 171 629 1600, téléc. : 44 171 629 1834.

5. Autres guides

Loi sur les carburants de remplacement, 1995.

Department of the Environment, England. ***Selling to DoE. A green guide for Suppliers of Goods and Services to the Department of the Environment,*** mai 1995.
Donne des conseils aux fournisseurs sur la manière de respecter les exigences d'approvisionnements écologiques des ministères de l'Environnement.
Personne-ressource : Mme Jill Jennings, Department of the Environment, 43 Marsham St., Londres SW1 3PY. Tél : 171 276-8389 Téléc. : 171 276-8430.

Gouvernement du Canada, 1995. Écoroute. ***Possibilité environnementale pour les véhicules de l'administration.*** Disponible au ministère des Ressources naturelles du Canada : (819) 997-1107.

Northeast Maryland Waste Disposal Authority. ***Buy-Recycled Training Manual, A Guidebook for Government Buyers and Using Agencies.***
Communiquer avec la Northeast Maryland Waste Disposal Authority, (410) 333-2730.
Aperçu des directives et de la législation américaines sur les approvisionnements écologiques. Propose des moyens de développer le marché des produits recyclés, de prévenir les déchets et de contrôler les programmes.

Annexe A : Contacts et publications

Contacts aux États-Unis

États et territoires américains	**Publications**
Californie, Office of Procurement	Programme de formation *Life Cycle Costing*
Floride	*Development of Environmental Procurement Goals*
Illinois, Procurement Services Division	
Iowa, General Services Purchasing Department	
Michigan Southeast Michigan Council of Governments	*Buying Recycled :Procurement Assistance for Local Governments*
Minnesota	*Environmentally Aware Purchasing Checklist; Source Reduction Purchasing Guidelines Chart*
New Jersey	*Business Guide to Recycled Products; Guide to Public Procurement*
New York	*Energy Efficient / Conserving Contracts*
Northeast Maryland Waste Disposal Authority	*Buy Recycled Training Manual* et *State and Local Procurement Efforts for Buying Recycled Products*
Pensylvanie, Procurement Office	*Requirements for the Procurement of Recycled Materials*
Kings County, Washington	*Recycled Procurement Policy*
Massachusetts	
Portland, Oregon	*Buy Recycled Guide; Buy Recycled : Recycled Products Index*
Wisconsin	
Washington, Office of State Procurement	*Indoor Air Quality Specifications for Office Furniture*

Associations et organismes américains	**Publications**
California Against Waste Foundation	*Buy Recycled : A Guide for Business and Government Procurement*
Coalition for Environmentally Responsible Economies	*Environmental Principles; Guide to the CERES Principles*
Council on Federal Recycling and Procurement Policy	
Office of Environmental Policy	*Environmentally Preferred Guidelines; Procurement Guidelines for Government*
General Accounting Office	*Solid Waste : Federal Program to Buy Products with Recycled Materials Proceeds Slowly*

Green Seal	*Office Green Buying Guide* (sera disponible en juin); *Green Seal Environmental Partner Program*
Centre for Responsible Law (Government Purchasing Projetc)	*40 Ways to Make Government Purchasing Green; Energy Efficient Office*
National Association of State Purchasing Officials (NASPO)	*State Purchasing Contract Manuel*
Council of Economic Priorities (organisme socialement responsable)	*Shopping for a Better World*
Proctor and Gamble	
Quaker Oats	*Environmental Purchasing Policy; Environmental Site Inspection Checklist*
Pepsi Cola Canada	*Pepsi Cola Canada Beverages' Environmental Policy Statement*
Coca Cola Ltd.	*Coca Cola Company and the Environment : A Global Commitment*
General Mills	
Scientific Certification Systems	*The Forest Conservation Program*
The Body Shop	*No time to Waste; Values and Vision 94*
Ben and Jerry's	
Johnson and Johnson	
XEROX	*Environmental Leadership Plus Total Quality Equals Continuous Improvement*
Washington Retail Association	*Preferred Packaging Procurement Guidelines*
Centre for Policy Alternatives	*Creating Markets*
Energy Efficient Procurement Collaborative	

Contacts dans le secteur privé	**Publications**
3M "3M and the Environment"	
Bell Canada	*L'état de l'environnement chez Bell Canada*
Canadian Buy-Recycled Alliance	
Herman Miller	*Companies Going Green*
IBM	*IBM and the Environment*
Association canadienne de normalisation	*Environmentally Responsible Procurement : Green Procurement*
McDonald's Corporation	
Home Depot	*Environmental Marketing Claims : Evaluation Program; Corporate Responsibility Report; Timber Certification Program*

Contacts avec le secteur public canadien

Gouvernement canadien et associations canadiennes	**Publications**
Association of Canadian Cities for Environmentally Sound Strategies (ACCESS)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	
Service correctionnel Canada	
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	
Environnement Canada	
Programme de choix environnemental	Répertoire international, Directives
Finances/Conseil du Trésor	
Pêches et Océans	
Santé Canada	
Chambre des communes	
Développement des ressources humaines Canada	
Affaires indiennes et du Nord	
Archives nationales	
Défense nationale	
Conseil national de recherches du Canada	
Ressources naturelles Canada	
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	
Revenu Canada	
Statistique Canada	
Transports Canada	Guide Choose Green
Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME)	
Ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario	

Contacts européens

Secteur public	**Publications**
Department of Environment, Royaume-Uni	
Ministère de l'Environnement, Norvège	Grone Kontor
Commission Européenne	
Programme d'homologation «Ange bleu»	Rapports au dossier
Cygne nordique	Rapports au dossier
Gouvernement français	Rapports au dossier

Secteur privé	**Publications**
B&Q Royaume-Uni	Politique d'achats; affiche sur les sources d'approvisionnement en bois
ICI	Politique environnementale générale
Shell International	Politique environnementale

British Gas	Polititque, questionnaires aux fournisseurs
DHL	Questionnaire général
Skippingdale	Renseignements verbaux seulement
Body Shop, Royaume-Uni	Politique et questionnaire complets
Danish Steelworks	
British Telecom	Politique et questionnaire
IBM Royaume-Uni	Politique et questionnaire
BSO Origin	Politique et critères
Norsk Hydro	
NatWest Bank	Politique environnementale

Annexe B : Approches organisationnelles des approvisionnements écologiques

(les réponses sont exactes en date de juin 1995)

	Body Shop	British Telecom	Thorn EMI	British Gas	Quaker Oats	Bell Canada	New York	Santa Monica	King County	État du Minn.
Politique des approvisionnements écologiques	✓	✓	Pas vulgarisé	✓	✓	✓	✓	Réduction de l'utilisation des matières toxiques	✓	✓
Méthodes de mise en œuvre de la politique	✓	✓	Pas vulgarisé	Probablement oui	✓	✓	✓	✓	✓	Quelques-unes
Communications et formation	✓	✓		Probablement oui	✓	✓	non	✓	✓	✓
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo[M] ou leur équivalent (p. ex. Green Seal)						✓				
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo[M] (p. ex. Green Seal)					?	?	Normes de l'EPA américaine			Normes de l'EPA américaine
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo[M]				Adoptera les BS7750 à l'avenir				Utilise les feuilles de données FTSS		
A élaboré des spécifications environnementales pour la société	✓	Papier			non	?		Dans certains cas	✓	Un certain nombre
Applique la clause environnementale standard					✓	?	?			?
Préférence de prix	Implicite				non	non	✓		✓	✓
Achats regroupés						non	non			✓
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)					?	?	?			C

	Gouvernement de la Colombie-Britannique	Gouvernement de l'Alberta	Gouvernement de la Saskatchewan	Gouvernement du Manitoba	Gouvernement de l'Ontario	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Politique des approvisionnements écologiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Méthodes de mise en œuvre de la politique	Ébauche	Oui	Oui	Quelques-unes	Oui	Quelques-unes	Non
Communications et formation	Non	Oui	Oui	Un peu	Oui	Un peu	Un peu
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo[M] ou de leur équivalent (p. ex. Green Seal)	Un peu	-	Non	?	-	Oui	Non

	Gouvernement de la Colombie-Britannique	Gouvernement de l'Alberta	Gouvernement de la Saskatchewan	Gouvernement du Manitoba	Gouvernement de l'Ontario	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo^{M} (p. ex. Green Seal)	?	Oui	Non	No	Oui	Non	Non
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo^{M}	?	?	Non	Oui	Oui	Oui	Non
A élaboré des spécifications environnementales pour la société	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Applique la clause environnementale standard	?	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Préférence de prix	Non	À même les ressources existantes	Non	Non	Parfois	Oui	Non
Achats regroupés	Offre permanente	Offre permanente	Oui	Gouvernement seulement	Offre permanente	Offre permanente	Oui
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)	C	C	C	C	Un peu de C	Un peu de C	C

	Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	Gouvernement de Terre-Neuve	Gouvernement du Yukon	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Politique des approvisionnements écologiques	Oui	Non	Non	Non	Non
Méthodes de mise en œuvre de la politique	En cours d'élaboration	Non	Non	Non	Non
Communications et formation	En cours d'élaboration	Non	Non	Non	Non
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo^{M} ou de leur équivalent (p. ex. Green Seal)	?	Oui	Non	Oui	Oui
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo^{M} (p. ex. Green Seal)	Non	Non	Non	?	?
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo^{M}	?	?	?	?	?
A élaboré des spécifications environnementales pour la société	?	Non	Non	?	?

	Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	Gouvernement de Terre-Neuve	Gouvernement du Yukon	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Applique la clause environnementale standard	Non	Non	Non	Non	Non
Préférence de prix	Oui	Non	Non	Non	Non
Achats regroupés	Oui	Oui	Offre permanente	Oui	Oui
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)	C	C	C	C	C

	Transports Canada	MDN	Santé Canada	Affaires étrangères	Agriculture	Richesses naturelles	Justice Canada	Environnement Canada
Politique des approvisionnements écologiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Méthodes de mise en œuvre de la politique Préliminaire	?	?	?	?	?	?	?	Oui
Communications et formation	Non	Oui	Oui	Un peu	Oui	Un peu	Un peu	
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo[M] ou de leur équivalent (p. ex. Green Seal)	Un peu	Non	Oui	Non				
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo[M] (p. ex. Green Seal)	Oui	Non	Non	Oui	Non	Non		
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo[M]		Non	Oui	Oui	Oui	Non		
A élaboré des spécifications environnementales pour la société	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	
Applique la clause environnementale standard	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui		
Préférence de prix	Non	À même les ressources existantes	No	Non	Parfois	Oui	Non	
Achats regroupés								
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)		C	C	C	C	Un peu de C	Un peu de C	C

	Chambre des communes	Statistique Canada	Vérificateur général	Conseil du Trésor ACDI	Finances	Pêcheries Océans	MDRH	Affaires indiennes et du Nord
Politique des approvisionnements écologiques	Oui	Oui	Non	Non	Préliminaire	Non	Préliminaire	Préliminaire
Méthodes de mise en œuvre de la politique	Oui	Oui	-	-	?	-	?	?
Communications et formation	Oui	Oui	?	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo[M] ou de leur équivalent (p. ex. Green Seal)	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo[M] (p. ex. Green Seal)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo[M]	?	Oui	?	Oui	Non	?	Oui	Non
A élaboré des spécifications environnementales pour la société				?	Oui	Non	Oui	Non
Applique la clause environnementale standard	?	?	Non	Non	Non	Non	?	Oui
Préférence de prix								
Achats regroupés								
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)	C	C	C	C	Un peu de C	C	Un peu de C	C

	Archives nationales	Revenu Canada	TPSGC
Politique des approvisionnements écologiques	?	Non	Non
Méthodes de mise en œuvre de la politique	-	-	-
Communications et formation	Oui	Non	Non
Recommande les produits marqués de l'Éco-Logo ou de leur équivalent (ex. : Green Seal)	?	Non	NOn
Doit utiliser les équivalents des produits marqués de l'Éco-Logo (ex. : Green Seal)	Non	Non	Non
Applique des directives et des normes autres que l'Éco-Logo	Non	Non	Non
A élaboré des spécifications environnementales pour la société	Non	Non	Non
Applique la clause environnementale standard	Non	Non	Non
Préférence de prix			
Achats regroupés			
Achats centralisés/ décentralisés (C/D)	D	D	D

Annexe C : Critères d'approvisionnements écologiques

Abréviations

BC Bell Canada
BG British Gas
BS The Body Shop
BT British Telecom
CEP Council on Economic Priorities (U.S.)
CSA Canadian Standards Association
GIP Governments Incorporating Procurement Policies to Eliminate Refuse (GIPPER)
KC King County
Min Minnesota
NW National Wildlife Federation
QO Quaker Oats
SCS SCS's Forest Conservation Program
SM Santa Monica Toxic Use Reduction
WR Washing Retail
WS Washington State Indoor Air Quality Specifications

Code des tableaux

1. *quantités spécifiées*
2. ses propres produits
3. sa propre liste de matériaux dangereux
4. contient des substances toxiques?
5. se renseigne sur les déchets dangereux
6. exigences énergétiques?
7. efforts d'économies d'eau sur place
8. prévoit éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone
9. fournit des spécifications
10. est-ce qu'il y a des matières dangereuses qui sont déversées dans l'environnement aquatique?
11. évaluation du cycle de vie
12. à partir de sources viables?
13. analyse plus détaillée
14. sous-entendu pour le papier
15. ses propres produits, éliminer d'ici 1997
16. *exigences relatives à l'eau*
17. ses propres spécifications
18. question «fourre-tout»
19. poursuite intentée contre vous?
20. appui de la haute direction?
21. demande le poste de la personne
22. au moins trois
23. aide en matière de logement

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Critères environnementaux généraux s'appliquant à tous les produits																
Le produit est-il nécessaire?																
La taille ou les proportions du produit sont-elles nécessaire?																
Toutes les caractéristiques sont-elles nécessaires?					●				●							
Est-il possible de partager ou d'emprunter le produit?								●	●							
Le produit est-il conforme aux normes et règlements?					●											
Les directives, les normes ou les spécifications d'approvisionnements écologiques sont disponibles auprès de Choix environnemental/ONGC?								●								
Le produit est-il homologué comme étant écologique? (p.ex. Éco-Logo /Green Seal)?					●		●	●								

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Conception du produit																
Le produit dure-t-il longtemps?					●			●	●							
Est-il possible de le remettre en état après son utilisation?					●			●	●							
Est-il recyclable après son utilisation?				●	●	●		●	●							
Contient-il des matières recyclées?				●	●	1			●					●	●	●
Contient-il des matières recyclées après consommation?				●	●	1								●	●	●
Est-il facile de le moderniser ou de l'améliorer en remplaçant ou en ajoutant une pièce?								●			2			●		
Est-il facile à entretenir ou à réparer?								●	●		2			●		
Y a-t-il des pièces faciles à réutiliser?				●	●			●						●		
Y a-t-il des pièces faciles à remettre en état?					●			●	●							
Y a-t-il des pièces faciles à recycler?					●			●	●				●	●		
Le produit contient-il des substances toxiques? (Selon la définition de l'Environmental Protection Agency ou de la *Loi sur la protection de l'environnement du Canada*)				●	●		●							3		
Le produit contient-il des substances frappées d'interdiction ou de restriction (p. ex. CFC)?				●					●				●	●		●
Le produit contient-il des substances entraînant l'appauvrissement de la couche d'ozone?				●					●				●	●		
La conception du produit tient-elle compte des économies d'énergie?				●					●		2					
Le produit contient-il des COV?							●							●		

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Fabrication/production																
Le fabricant a-t-il respecté l'Inventaire national des rejets polluants (INRP)?										5						
Le fabricant participe-t-il au programme ARET (Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques)?										5						
Le fabricant respecte-t-il les normes de performance de qualité (p. ex. ISO 9000)?										●						
Le fabricant respecte-t-il les normes de performance environnementale (p. ex. ISO 14000, BS7750, normes de la CSA)?					●											●
Le fabricant est-il disposé à signer une déclaration attestant qu'il respecte la législation environnementale?										●	●					
Le fabricant est-il disposé à subir une vérification environnementale?										●	●					
Le procédé produit-il des gaz à effet de serre?				●									●		●	
Le procédé minimise-t-il les dépenses énergétiques?				●	●									●		●
Le procédé minimise-t-il les déversements dans les cours d'eau?				●	●					●	7			●		
Le procédé utilise-t-il des substances *appauvrissant la couche* d'ozone?				●									●	●	●	8
Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de NOx?				●	●									●	●	●
Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de SOx?				●	●									●	●	●
Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de CO_2?				●	●									●	●	●
Le procédé de fabrication est-il source d'émissions d'ozone au niveau du sol?				●	●									●	●	●
Le procédé de fabrication est-il source d'émissions de particules?				●	●									●	●	●

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Le procédé de fabrication est-il source de substances cancérigènes définies par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)?					●		●			5						
Le procédé de fabrication est-il source d'hydrocarbures?				●	●									●	●	●
Le procédé de fabrication fait-il appel à des solvants halogénés (p. ex. chlorés, bromés)?				●	●					5				●	●	●
Le procédé de fabrication fait-il appel à des solvants aromatiques?				●	●					5				●	●	●
Le produit contient-il ou le procédé de fabrication utilise-t-il des métaux lourds, en particulier le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent et leurs composés?										5				●		
Produisez-vous des émissions d'air? (Question générale)				●	●								●			●

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Effluents d'eau																
Les composés organiques provenant des effluents d'eau sont-ils biodégradables?							9							●	●	●
Quel est le degré de toxicité pour la vie aquatique, selon les méthodes d'essais biologiques d'Environnement Canada ou toute autre méthode équivalente?							●							10		
Quel est le taux de la demande biochimique d'oxygène (DBO) des effluents provenant des lieux de fabrication?															●	
Quel est le taux de bioaccumulation?																
Quel est le taux de l'ensemble des solides suspendus dans les effluents provenant des lieux de fabrication?																

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Acquisition des matériaux																
Les évaluations d'impact environnemental et social sont-elles menées avant le début des activités?					●								11	●		
Le produit remplace-t-il des matières renouvelables par des ressources non renouvelables?					●		●							●		12
La méthode d'extraction empêche-t-elle la contamination de l'eau?														●		
L'acquisition et l'extraction sont-elles source de sous-produits dangereux?										●				●		
L'acquisition entraîne-t-elle le déplacement de la population locale?														●		

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Considérations agricoles																
Appliquez-vous des méthodes de récolte viables?	13													●	●	
Appliquez-vous des méthodes qui empêchent l'érosion du sol?	13													●	14	
Appliquez-vous des pesticides et des insecticides?	13				●									●		
Appliquez-vous des engrais?	13													●		
Appliquez-vous des produits certifiés organiques?					●									●		
Le papier provient-il de forêts à peuplement mûr?														●	●	

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Emballage/expédition																
Les directives du *Code canadien de bonnes* pratiques d'emballage ou leur équivalent sont-elles appliquées?													●			
La société respecte-t-elle le Protocole national d'emballage?																
Le produit élimine-t-il l'emballage?					●			●	●	2	2	●				
Le produit utilise-t-il un emballage minimal?				●	●		●		●	2	2	●	●		●	
L'emballage contient-il des matières recyclées?				●			●	●	●	2	2	●	●	●	●	
L'emballage utilise-t-il des matières recyclées après consommation?							●	●	●			●		●		●
L'emballage utilise-t-il du papier blanchi non chloré?														●		
Le produit fait-il appel à l'emballage en vrac?					●			●	●			●		●		
Le contenant est-il rechargeable?				●	●			●	●			●		●		
L'emballage est-il réutilisable si on le retourne au fournisseur?				●	●			●	●	2		●	●	●	●	●
L'emballage utilise-t-il des encres de soja?								●		15				●		
L'emballage peut-il être recyclé sur place?					●		●	●					●	●	●	
L'emballage peut-il être recyclé de manière viable sur le plan technique ou économique?					●		●	●	●	2	2	●		●	●	
Utilise-t-on d'autres moyens que les copeaux de polystyrène?								●				●				
Y a-t-il un circuit fermé pour le recyclage?				●				●					●			
L'emballage peut-il être réutilisé à une autre fin?									●	2	2					
Le produit se présente-t-il sous forme concentrée?							●								●	
L'emballage contient-il des substances toxiques?									●						●	

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Utilisation à des fins de consommation/utilisation du produit																
Le produit est-il efficace sur le plan énergétique?				●	●				●		2					
Le produit est-il efficace sur le plan de l'eau?					●											
Le produit produit-il un peu de déchets ou pas du tout pendant son utilisation?					●				●	2	2					
Questions de qualité de l'air à l'intérieur																
Les taux d'émission de formaldéhyde sont-ils inférieurs à 0,05ppm après 30 jours d'installation?			●													
Les taux d'émission de COV sont-ils inférieurs à 0,5ppm après 30 jours d'installation?			●				17							●		
Les dégagements gazeux provenant du produit sont-ils éliminés ou considérablement réduits?			●		●											

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Utilisation finale/ élimination																
Le produit exige-t-il des conditions spéciales d'élimination?				●	●		●						●	●		
Les composantes peuvent-elles être bel et bien séparées en matières identifiables et être récupérées/réparées/ recyclées?								●					●	●		
Le produit peut-il être recyclé de manière viable sur le plan technique ou économique?				●			●	●					●	●	●	
Le produit est-il étiqueté de manière à communiquer à l'usager toute information pertinente quant à son élimination?				●	●								●	●		

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Profil environnemental de l'organisme (questions sur la société)																
Existe-t-il un système de gestion de l'environnement?				18						●			●		●	
Une vérification environnementale a-t-elle été faite?				●	●				●	●			●		●	
La société a-t-elle mis en place un programme global de gestion des déchets et de recyclage?				●	●				●					●		●
La société respecte-t-elle toute la législation environnementale?				●	●				●	●			●	●		19
La société applique-t-elle des normes environnementales plus strictes que la loi ne l'exige?					●											
Peut-elle répondre à toutes les plaintes environnementales?					●				●							●
Y a-t-il, au niveau de la direction de la société, un responsable des questions environnementales?					20					21			●		●	●
Existe-t-il une formation environnementale pour tout le personnel?				●									●		●	
Existe-t-il un énoncé de principes environnementaux?				●	●				●				●		●	●
Existe-t-il un énoncé de principes environnementaux mis à la disposition du public?				●									●		●	
La société procède-t-elle à une évaluation environnementale des fournisseurs et des sous-traitants?													●		●	
Les produits ou services ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale de l'ensemble du cycle de vie?													●			
La société déploie-t-elle des efforts manifestes pour maximiser l'efficacité des ressources (p. ex. eau, énergie)?				●	●		●									
La société a-t-elle commis des infractions environnementales au cours des cinq dernières années?				●						●			●			
La société a-t-elle une politique locale de préférence d'achat?				●										●		

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
Profil social/ éthique de l'organisme ***Expérience sur des animaux***																
Procède-t-on à des expériences sur des animaux?	●													●		
Fait-on des tests in vitro?	●													●		
Promotion de la cause des femmes, des minorités et des personnes handicapées																
Y a-t-il des femmes ou des membres des minorités qui siègent au conseil d'administration?	22															
Y a-t-il des femmes ou des membres des minorités qui occupent des postes de haute direction?	22															
La société engage-t-elle des employés souffrant de handicaps?																
Les locaux sont-ils accessibles aux fauteuils roulants?																
Êtes-vous un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi?				●										●		
Avantages pour obligations familiales/conditions de travail																
La société a-t-elle une politique de conditions de travail souples ou de travail à domicile?	●															
La société a-t-elle une politique ou un programme de non-discrimination en matière d'orientation sexuelle?	●															
La société a-t-elle un programme de garderie d'enfants ou de soins à l'enfance?	●															
La société a-t-elle un programme de congé parental?	●															
La société offre-t-elle une aide à la formation et à l'éducation?	●			23												
La société a-t-elle un programme d'accession à la propriété pour ses employés?	●															
La société a-t-elle une politique de non-licenciement?	●															

	CEP	SCS	WS	NW	CSA	KC	SM	Min	GIP	QO	IBM	WR	BC	BS	BT	BG
La société offre-t-elle les mêmes avantages aux employés à temps partiel qu'aux employés à temps plein?	●															
La société a-t-elle une politique pour réembaucher ses anciens employés?	●															
La société a-t-elle une politique pour réembaucher ses anciens employés?	●															
La société a-t-elle un programme de soulagement du stress?	●															
Dons à des organismes de charité/services communautaires																
Existe-t-il un programme de dons à des organismes de charité?	●			●												
L'entreprise incite-t-elle son personnel à participer à des activités bénévoles communautaires?	●															
La société fait-elle don de nourriture à des banques alimentaires locales?	●													●		
La société parraine-t-elle un programme de recyclage communautaire?	●															
Des membres de la collectivité siègent-ils au comité environnemental de l'entreprise?	●						●									

National Round Table
on the Environment
and the Economy
1 Nicholas Street, Suite 1500, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 7B7

Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie
1, rue Nicholas, bureau 1500, Ottawa (Ontario) Canada, K1N 7B7

Tel./Tél. : (613) 992-7189 • Fax/Téléc. : (613) 992-7385 • E-mail/Courrier électronique : nrtee@web.apc.org